

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne, ou des États-Unis, ou de qui que ce soit d'autre, l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

(12-X-37)

Lord TWEEDSMUIR

LE DEVOIR

Directeur-gérant : Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

Montréal, jeudi 6 février 1941

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL

TOUS LES SERVICES
TELEPHONE : BELAIR 3361

SOIRS, DIMANCHES ET FETES

Administration : BELAIR 3366
Rédaction : BELAIR 2984
Gérant : BELAIR 2239

Place de plus en plus grande du Canada dans la guerre navale (Voir en page 3)

A la "Société du Parler français"

Hommage aux héros de Pembroke — Une double leçon — La grandeur n'existe point qu'à l'étranger ou dans un lointain passé — Il faut, pour que leur exemple porte, que soient davantage connus les héros de la survivance française — Le témoignage de Mgr Langevin et celui d'Alfred Longpré — Qui voudra dresser ce mémorial?

Il faut souligner, d'une façon particulière, la finale du discours prononcé l'autre soir à Québec par le président de la Société du Parler français, M. l'abbé Aimé Labrie.

Comme d'habitude, depuis trente années et plus, l'Université Laval recevait, à l'occasion de son assemblée générale, la Société du Parler français. Cette réunion, c'est l'une des belles fêtes québécoises. Les plus hauts représentants de l'autorité religieuse et du monde politique se font un honneur d'y assister.

Or, mardi soir, terminant son discours présidentiel, M. l'abbé Labrie évoquait les grandes scènes de Pembroke, la lutte pour l'école française, l'ouverture de l'école Jeanne d'Arc; il dressait devant son magnifique auditoire les hautes figures d'Alfred Longpré et de Jeanne Lajoie; il disait de celle-ci qu'elle allait commencer d'écrire une page d'anthologie comparable aux plus belles de notre histoire; il qualifiait celui-là d'"ouvrier aux mains calleuses, mais au cœur de héros"; il déclarait de l'ouverture de l'école libre, avec ses enfants réclant la prière de Mgr Langevin, que cette scène "est belle comme les plus émouvantes sauvetages".

Ce n'est probablement pas la première fois qu'on salue en de pareilles circonstances, la mémoire des héros de Pembroke, mais nous nous réjouissons qu'on l'ait fait cette année avec un pareil éclat.

Cet hommage comporte une double leçon, qui ne fut peut-être jamais plus opportune.

Le discours rappelle d'abord qu'il n'est pas qu'à l'étranger qu'on puisse rencontrer de magnifiques exemples de courage et de dévouement. Combien des nôtres sont, hélas! plus familiers avec la Dernière classe de Daudet qu'avec l'héroïque aventure de Pembroke!

Il rappelle ensuite que la grandeur, en notre pays n'existe point que dans un lointain passé.

Pour ne parler que de cette grande lutte franco-ontarienne, dont l'épopée de Pembroke fut l'un des hauts sommets, que de faits, que de types magnifiques ne révéla-t-elle point? A la tête, aux premiers rangs, et dans la foule anonyme.

La jeune génération ne connaît guère ces choses, la vieille commence à les oublier, et cela s'entend fort bien. Pour répandre cette reconnaissance, pour la maintenir, il faudrait des textes. Or, s'il existe, dans les brochures anciennes et dans les journaux d'autrefois, nombre de

Après la conférence d'Ottawa

Un jeune libéral en a contre M. Richer

Comment celui-ci répond à son critique — Les tendances centralisatrices d'Ottawa

Ceux qui ne veulent pas voir clair

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 6-II-41 — Le Devoir publie aujourd'hui une lettre de M. Genest Trudel. Il s'agit de notre attitude au sujet de la récente conférence interprovinciale et du rapport Dafoe-Sirois. M. Trudel ne l'approuve pas, y trouve à redire, la condamne sur certains points, y voit de l'illogisme. Si nos renseignements sont exacts, M. Genest Trudel est à l'emploi d'une étude légale de langue anglaise de la rue Saint-Jacques, étude dont certains membres ne sont pas indifférents au parti libéral. Avant de passer à cette étude, M. Trudel faisait partie du secrétariat de M. Mackenzie King à Ottawa. Si nous ne faisons erreur, depuis longtemps le Devoir réclamait la présence d'un Canadien français dans le personnel du secrétariat du premier ministre du Canada, lorsque M. Trudel y fut nommé. Le Devoir menait alors campagne pour obtenir des communiqués officiels en langue française. Question de justice pour les journaux du Canada français.

Du prosélytisme?

En quittant le bureau de M. Mackenzie King, M. Genest Trudel n'a pas secoué de ses épaules la poussière du parti. Il lui arrive, à l'occasion, de prendre la plume pour combattre les revendications canadiennes-françaises. C'est la seconde fois, en quelques semaines, qu'il se met inutilement au blanc, alors qu'il lui serait si facile de garder le silence. Comme il est à ses débuts et montre un désir fervent de servir ses chefs, nous nous faisons un devoir, en même temps qu'un plaisir, d'attirer leur attention sur ses efforts. Il serait vraiment déplorable que ses services au parti passent tout à fait inaperçus. Nous savons d'ailleurs qu'il saura nous tenir compte de nos bonnes intentions. Un service en attire un autre. Celui que nous lui demandons c'est de ne pas gâcher son avenir par de pareilles interventions. Les avantages immédiats qu'il peut en tirer ne doivent pas lui en masquer les conséquences possibles.

M. Lapointe et M. Trudel

Venons-en aux principaux points de la lettre de M. Genest Trudel.

Le premier se rapporte à l'article que nous avons publié quelques jours après la mort de M. Joseph Sirois. Nous reprochions à M. Ernest Lapointe d'avoir exploité la réputation personnelle de M. Sirois au profit du projet centralisateur. M. Ernest Lapointe avait déjà, ce que M. Trudel semble ignorer, exploité la réputation personnelle de M. Sirois pendant la conférence interprovinciale. Le texte du discours de M. Lapointe est une pièce officielle: M. Trudel peut facilement en prendre connaissance. M. Lapointe est revenu là-dessus deux jours à peine plus tard, dans l'éloge qu'il faisait d'un mort que nous regrettons tous. Cela était déplacé et inconvenant. Nous l'avons dit. M. Trudel nous oblige de le répéter. Deux jours après la conférence, il ne s'agissait plus de chercher à influencer les travaux de la conférence. Il s'agissait bel et bien de justifier l'attitude que M. Lapointe et le gouvernement libéral d'Ottawa avaient prise au sujet du rapport; et de montrer qu'on avait en tort d'écarter l'oeuvre d'un grand Canadien comme M. Sirois. M. Genest Trudel n'a rien vu de cela. Ce n'est pas notre faute, peut-être pas non plus la sienne.

Politique centralisatrice

Ce correspondant tente de réfuter la thèse que nous avons faite maintes et maintes fois dans le journal au sujet des visées et de la politique centralisatrices du gouvernement d'Ottawa. Tout avocat qu'il est, nous estimons ou que M. Genest Trudel est de mauvaise foi ou qu'il ne connaît pas du tout la question dont il parle. Quand il dit, par exemple: "L'affirmation de M. Richer perdrait tout son sens si on parvenait à démontrer que l'évolution constitutionnelle du Canada depuis la Confédération n'est pas venue dans un sens qui a sans cesse élargi la juridiction des provinces", M. Trudel laisse voir que cet aspect de la question lui est totalement étranger. De même lorsqu'il affirme: "Si le fédéral avait réellement l'intention de centraliser l'administration, il y a belle lurette qu'il aurait aboli les appels du Con-

(Suite à la dernière page)

La crise de Vichy n'est pas dénouée

L'amiral Darlan repart pour Paris — Les exigences de Laval et les restrictions que lui oppose le ministère français — Rumeurs de toute sorte — Le cas de l'"Illustrious" — Le cuirassé et la torpille aérienne — La flotte italienne reste invisible en haute mer

CAMPAGNE CANADIENNE EN FAVEUR D'UN MINISTRE DE COALITION

La guerre marche plutôt au ralenti sur le continent européen, sauf du côté de l'Albanie. En Afrique du Nord, les Italiens en sont toujours soit à déroute, soit à la fuite, soit à la reddition. Jusqu'ici les secours allemands ne leur ont guère servi. D'autres fascistes en vedette, à Rome, ont dû, sur les ordres de Mussolini, partir pour l'un des fronts, en service militaire, soit en Afrique, soit en Albanie. Ils savent ce que c'est que la guerre qu'ils ont imposée à leurs compatriotes. En France, négociations serrées entre Laval et Pétain. En Asie, les choses ont l'air de se calmer, plutôt, du côté de l'Indochine. Aux Etats-Unis, la Commission des Affaires étrangères du Sénat doit entendre de nombreux témoins quant au bill de secours à l'Angleterre, dont la Chambre des députés a commencé d'étudier la teneur. On croit que le président acceptera des amendements de détail à ce projet de loi. Au Canada, la campagne en faveur d'un gouvernement d'union prend des proportions sérieuses; certaines feuilles à tendances libérales, d'ordinaire, ont l'air de passer lentement du côté des unionistes. M. King aura besoin de toutes ses ressources pour contrecarrer et bloquer le projet, auquel certains de ses députés et même aussi de ses ministres prêtent l'oreille. Il y a même des députés libéraux, à ce qu'on croit, qui y donneraient leur adhésion, dans certaines circonstances.

LE CAS DE L'"ILLUSTRIOUS"

Il y a déjà quelque temps, des avions de plongée allemands passés au secours des Italiens débordés en Méditerranée, et dont les navires de guerre n'ont presque plus sorti de leurs ports d'attache, lancèrent une violente attaque contre des navires de combat anglais, en patrouille au large de l'Afrique du Nord. Un croiseur anglais, le "Southampton", de quelque 9.000 tonnes, fut si fort avarié que les Anglais l'abandonnèrent, l'ayant sabordé. Les Allemands se réclamèrent d'avoir fait d'autres dommages importants aux Anglais, entre autres choses d'avoir coulé un de leurs grands porte-avions, l'"Illustrious", ce que nièrent les Anglais. En fait l'"Illustrious" n'a jamais coulé. Il se rendit à Malte, après avoir été touché par un obus explosif allemand de 1.000 livres. A Malte, il subit de nouveaux et sérieux assauts. Les Allemands, rectifiant leurs informations de première heure, dirent qu'ils lui avaient fait de telles avaries que cela prendrait des mois avant qu'il pût naviguer. Hier, à Washington, M. Knox, secrétaire de la Marine de guerre américaine, a révélé des détails importants sur l'affaire de l'"Illustrious". Il est rendu depuis quelques jours à Alexandrie, principale base navale anglaise en Méditerranée. Il y est allé sous sa propre vapeur. Il n'a pas été attaqué le long de sa route. Il avait perdu 80 hommes d'équipage, tués par les bombes allemandes, lors de la foudroyante attaque massive dirigée par des "Stukas" du Reich contre lui; ces avions le bombardèrent sans répit, de très près, pendant sept heures, le 10 janvier dernier. Une vingtaine des avions de bombardement qu'il portait furent alors détruits par les Allemands à bord même avant de pouvoir s'envoler. M. Knox a ajouté que les porte-avions sont moins lourdement blindés et protégés que les grands navires de combat et au surplus que l'"Illustrious" n'avait pas à bord des avions de combat qu'il eussent défendu contre le tir des "stukas" allemands. Il ne portait à peu près que des avions de bombardement, le jour de l'attaque; il était donc assez mal protégé. Malgré tout, il a subi victorieusement l'épreuve; cela démontre qu'un cuirassé peut faire face sans danger extrême à des bombardements aériens tenaces, puisqu'il est mieux défendu qu'un navire type porte-avions.

Londres câble de son côté que, pendant quatre jours, la flotte anglaise de la Méditerranée vient de faire une croisière importante, à proximité des rives de l'ennemi; qu'elle n'a subi aucun dommage; qu'elle n'a rencontré aucune unité navale de l'adversaire italien, n'a été l'objet d'aucune attaque aérienne, bien qu'elle ait été observée et suivie par des avions de reconnaissance et que l'ennemi ait su qu'elle évoluait dans ses parages. Cela établit que l'Italie continue d'être extrêmement prudente et n'entend pas risquer ses navires en haute Méditerranée, d'ici quelque temps encore. Les mésaventures de Tarente et de Sardaigne l'ont en effet contrainte de mettre en bassin de radoub, pour assez longtemps, plusieurs de ses plus fortes unités de combat.

LE DIFFEREND LAVAL-PETAÏN

Toutes sortes de rumeurs continuent d'avoir cours à ce sujet. Le fait est que les choses sont en suspens. On racontait hier, dans des dépêches plus ou moins fantaisistes, que Pierre Laval avait exigé d'être le chef d'un ministère, à Vichy, dont il choisirait tous les membres, et de ne relever lui-même que d'une Assem-

blée nationale dont il choisirait seul toute la liste. En d'autres termes, il écartait le maréchal Pétain et devenait au vrai dictateur de la France inoccupée. Cette nouvelle n'a pas eu longue vie, tant elle était exagérée. Était-elle fondée sur les exigences de Laval, déraisonnables à ce point? On ne sait. D'autres informations ont donné une plus juste perspective, quoique incomplète, de la situation tendue, à Vichy. L'amiral Jean Darlan, rentré de Paris à Vichy, a fait rapport de sa mission d'abord au maréchal Pétain, son chef, puis à tout le ministère réuni, les sous-secrétaires d'Etat aux différents ministères étant présents. Il fut question de la démission en bloc du ministère. D'aucuns s'élevèrent contre ce projet. La séance aurait duré quelques heures, animée et même agitée. On y aurait convenu, en fin de compte, de ne pas accepter les exigences de Laval; de renvoyer l'amiral Darlan à Paris afin de savoir s'il ne serait pas possible d'en arriver à certains accommodements selon lesquels Laval, redevenu président du Conseil et ministre de l'Intérieur, agirait avec Darlan et Huntziger, sous la direction suprême du maréchal Pétain. Le triumvirat dominerait le ministère et serait dominé par Pétain. Il avait été question de Paul Baudouin comme ministre. On vient de confirmer sa nomination au poste de président de la "Banque d'Indochine", ce qui voudrait dire qu'il ne sera point ministre ni membre du gouvernement. Quant à M. Flanin, dont on a tant dit qu'il est germanophile, il aurait quitté son poste de ministre des Affaires étrangères, ainsi que Marcel Peyroux, le ministre de l'Intérieur, selon des dépêches de provenance allemande retrasmises de Madrid; cela fait croire qu'il n'y a là peut-être que des rumeurs, comme il y en a tant eu au sujet du ministère de Vichy, depuis des mois.

Aux dernières nouvelles officielles de Vichy, la censure ayant été levée, on apprend que l'amiral Jean Darlan est reparti aujourd'hui de Vichy par convoi spécial, pour Paris, où il rencontrera derechef Pierre Laval et lui dira quelles concessions le maréchal Pétain est prêt à lui faire, quels droits se réserve explicitement le chef de l'Etat français. Darlan a renvoyé tous ses interlocuteurs au maréchal. "C'est de lui seul que viendront les commentaires", a-t-il déclaré. D'après ce qui se dit, le gouvernement s'oppose à reprendre Laval dans le cabinet de Vichy à ses conditions. Il devra accepter celles du maréchal, sinon les négociations seront rompues; cela voudrait dire que Laval, se retournant vers Hitler, tâcherait d'établir un nouveau ministère à Paris contre l'autorité de Pétain, qui veut l'unification de son pays. Ce serait la division au profit de Berlin.

A l'heure présente, les choses en restent à ce point. Les Etats-Unis cherchent à se renseigner diplomatiquement et à fond sur le sujet, par l'entremise de l'amiral Leahy, ambassadeur américain auprès du maréchal Pétain, qui l'a reçu dès après le départ de Darlan pour Paris. Pendant ce temps, à New-York, les intérêts financiers français sont en difficulté avec le gouvernement belge, dont les représentants réclament \$260 millions de l'or français déposé aux Etats-Unis. Cette réclamation serait en compensation d'une égale somme en fonds belges que Bruxelles aurait confiée à la France en mai dernier et que celle-ci aurait été contrainte de livrer aux Allemands, pour le prétendu compte de la "Banque de Belgique". Toute l'affaire reste à éclaircir.

GOVERNEMENT D'UNION?

La presse canadienne ultra-loyaliste de langue anglaise est à l'aligner en faveur d'un ministère d'union, surtout depuis le retour de M. Ralston de Grande-Bretagne. Le "Citizen", le "Globe & Mail", la "Gazette" ont déjà donné de la voix. Encore ce matin, le "Globe" publie une caricature montrant le parti libéral en train de charger l'artillerie lourde de l'effort de guerre canadien avec un tout petit obus (gouvernement de parti), tandis que le contribuable canadien, tout près, l'air désappointé, montre de la main un plus gros projectile, du calibre du canon, et inscrit: "gouvernement national". Le libéral préfère le tout petit obus. "The larger caliber needed", dit la légende. La "Free Press" de Winnipeg, — journal de la famille Sifton, dirigé par M. Dafoe, — conseille de son côté à M. King d'inclure dans son ministère des hommes choisis ailleurs que parmi les libéraux. L'idée est lancée et fera du chemin.

Aux dernières nouvelles on mande que le gouvernement de M. King aurait décidé d'envoyer au Brésil un ministre du Canada; ce serait M. Jean Desy. Et d'offrir à M. Georges Vanier, ancien ministre du Canada en France, un poste analogue, en Argentine, en attendant qu'il reprenne la légation du Canada en France, une fois ce pays libéré ou redevenu l'allié de la Grande-Bretagne. Ce serait là deux fort belles nominations. Souhaitons qu'elles se fassent. — G. P.

6-II-41

la bonne raison qu'il y a belle lurette que les Montréalais sont "cassés". On a donc avantage à le garder propre, ce tapis. Vous avez raison, monsieur le chroniqueur!

6-II-41

M. H.

Bloc notes

Le cas du major L.-M. Emard

Le Canada annonce, ce matin, que le major L.-M. Emard, "ancien directeur général des services médicaux de l'armée à Ottawa", vient d'être nommé "directeur médical du secteur d'entraînement no 3 de l'aviation", dont les quartiers généraux sont à Montréal, en remplacement du major H.-M. Stephen.

Stephen, c'est un nom anglais. M. Emard, lui, est indiscutablement canadien-français. Dans une armée où les Canadiens français sont presque introuvables, cette substitution est opportune et nous y applaudissons.

Passer du poste de directeur général des services médicaux de l'armée à celui de directeur médical du secteur d'entraînement no 3 de l'aviation c'est peut-être l'avancement — nous sommes assez ignorants, nous le confessons, de la hiérarchie des postes militaires — mais ça n'en a pas l'air. Le Canada lui-même ne donne pas cette mutation pour un avancement.

Il faudrait savoir qui remplacera ou qui remplacera, parce que c'est peut-être déjà fait, le major Emard dans les fonctions de directeur général des services médicaux de l'armée.

Les déclarations de M. Power

Le ministre de l'Air, M. Power, a fait des déclarations que le Canada rapportait hier et que M. Georges Pelletier a commentées hier aussi dans sa chronique de guerre.

Cet appel du ministre nous induit plus que jamais à souhaiter que quelque député — il y en a encore, même dans notre province, qui ont l'insigne courage d'interroger le gouvernement sur ses actes — tâche de savoir ce qui s'est passé dans l'aviation.

Le ministre, qui demande de nouvelles recrues, éprouve le besoin d'expliquer pourquoi il n'y en a pas plus, pour l'instant, (sans doute chez les Canadiens français). Au début de la guerre, dit-il, selon le Canada, plusieurs milliers (sic) de jeunes gens ont voulu s'inscrire dans l'aviation canadienne. Ils furent attendus plusieurs mois avant d'être appelés et plusieurs d'entre eux se sont découragés et retirèrent leur demande. Le souligné est de nous).

Cela est changé, au dire du ministre. Le plan d'entraînement impérial marche à plein rendement. La guerre de l'air entre dans la phase décisive et nos écoles d'entraînement sont en mesure de former un grand nombre d'aviateurs. "Nous savons exactement", dit textuellement M. Power, combien de milliers d'hommes il nous faut, et à quel moment il nous les faudra. Dès lors, nous demandons aux jeunes de se présenter et nous leur dirons quand ils seront appelés."

"...Nous leur dirons quand ils seront appelés!" Il est probable que les jeunes craignent que le ministre ne les fasse attendre sous l'orme. Et ils sortent d'en prendre.

M. Power prêche à des convertis

Le journal déjà cité prête ensuite ces propos au ministre de l'Air:

"Le demandeur aux parents d'encourager les jeunes de 18 à 25 ans à entrer dans l'aviation et de comprendre la nécessité de ce sacrifice. Ces jeunes doivent être d'un physique et d'une intelligence supérieurs, a-t-il dit;

(Suite à la dernière page)

Le carnet du grincheux

En France, sous la république, les ministères changeaient souvent. La république est changée, mais guère la cadence à laquelle se succèdent les ministères.

Chaque fois que le sénateur américain Wheeler ouvre la bouche pour proclamer son propre américanisme, on lui répond qu'il fait le jeu de l'ennemi. Léon Blum ne répondait pas autrement à ses critiques quand il était en train de saboter la France.

Du reste, le sénateur ne doit pas s'étonner de cette réponse. Les humains suivent toujours la ligne de moindre résistance et de toutes ces réponses-là est la plus facile.

Quand on refuse de hurler avec les loups, eh bien, les loups vous mangent. Ils ont la force de le faire. N'est pas suffisant pour leur en conférer le droit?

La pratique de changer de nom est très répandue dans un certain milieu, celui de la pègre, où tout cheval de retour a au moins un alias.

Il y a sûrement un corps qui voit un inconvénient à ces changements de physionomie civile: la police.

Ce qui s'est passé à Québec rappelle le mot d'un député plus sincère que lettré qui lança avec fougue: "Monsieur le président, je dis qu'on ne doit pas avoir honte du nom de ses descendants..."

"Main de fer de Batista", proclame en titre un confrère. D'où il ne faut pas

conclure que quand un dictateur a une main en fer, l'autre est nécessairement en pâte de guimauve.

On lit dans un journal de ce matin: "Le soldat A. P. . . . fils de M. Georges V. . . . Louis-Seize est un nom de famille assez porté chez nous. Mais c'est la première fois qu'il y soit question, pensons-nous, d'un M. Georges V. Il est fort probable qu'il s'agit du nom de la rue où habite le père de ce soldat."

Une ligne qui tombe et c'est une nouvelle lignée qui surgit! Nouvelle preuve de la puissance de l'imprimerie.

En parlant des mauvais usages de la science moderne, S. E. Mgr l'archevêque d'Ottawa a trouvé cette sentence: "Que vaut ce progrès qui sauve des vies grâce à une exacte hygiène et les détruit grâce à des explosifs plus puissants?"

L'hygiène continuera de progresser. La mortalité infantile disparaîtra afin que les victimes arrachées à la maladie grossissent le nombre de celles que le Moloch de la guerre pourra faire.

Et on continuera d'appeler progrès la tuerie scientifique plus tard des scientifiques rescapés plus tôt.

La Grincheux

6-II-41

A l'hôtel de ville

Débat sur la
taxe d'eau

Le conseil continuera aujourd'hui l'étude de cette question — Le Bureau de révision — Pour protéger la ville dans les actions en dommages

Le conseil municipal continue l'étude du projet de bill de Montréal. Il a tenu deux autres séances hier, dans l'après-midi et la soirée, et a ajourné vers minuit à cet après-midi. On a discuté longuement la question de la taxe d'eau, mais sans prendre de décision. Le conseil n'est cependant pas enthousiaste du projet d'imposer cette taxe aux propriétaires.

M. Lactance Roberge, directeur des finances, a expliqué qu'au cours des quatre dernières années, la ville a perdu \$1 million par année de taxe d'eau, tandis que cette année, la perte sera réduite à \$225,000 ou \$250,000. Cette amélioration est due au fait qu'à la session de 1940 la législature a modifié la charte de façon à tenir les propriétaires responsables de cet impôt quand les locataires ne la paient pas.

M. Marler, du comité exécutif, a dit que l'imposition de la taxe aux propriétaires constituerait une grande économie parce que la ville n'aurait pas à envoyer 230,000 comptes d'eau, ni à engager des percepteurs pour cette taxe; et ce qui aide la ville aide à la longue les propriétaires. Il a ajouté que pour la première année le système a fonctionné au détriment des propriétaires, parce qu'au moment où les locataires n'avaient pas payé et ont été invités à payer eux-mêmes, les locataires étaient démunés et un bon nombre de propriétaires n'ont pas pu se faire rembourser.

M. Emery Sauvée a présenté une motion pour demander que l'on rétablisse l'ancien système. Il a dit qu'il devait aller à Québec aujourd'hui pour rencontrer les ministres et que l'adoption de cette motion par le conseil lui serait d'un grand appui auprès des autorités provinciales pour cette demande des propriétaires.

M. Asselin, président du comité exécutif, s'est opposé à l'adoption de cette motion. Les administrateurs, a-t-il dit, attachent une grande importance à cet article du bill, et le traitent à la légère. Nous faisons une tentative sérieuse pour restaurer les finances de la ville et je ne voudrais pas que le conseil prenne une décision à la hâte sans une étude sérieuse du projet. Nous ne sommes pas appelés à donner une opinion, mais à prendre une décision grave. Cette question est, à mon avis, la plus importante du bill à l'étude. C'est pourquoi je vous demande d'attendre à demain, pour que nous ayons le temps de discuter le pour et le contre.

Le débat a alors été ajourné à cet après-midi.

Le conseil avait antérieurement, au cours de la journée, adopté plusieurs autres clauses du bill.

L'article qui autorise la ville à faire des pavages de macadam là où on jugera que ce genre de pavage est suffisant, a été adopté. Le coût de ce pavage pour les propriétaires ne pourra pas dépasser \$3 la verge carrée. Le conseil a insisté pour que l'autorisation de construire de tels pavages relève du conseil, et il a amendé l'article en conséquence.

La modification du Bureau de révision a donné lieu à un débat. Quelques conseillers voulaient garder le bureau actuel de cinq membres nommés durant bon plaisir, mais le projet d'un bureau de trois membres nommés par le conseil sur rapport de l'exécutif, et révoquant seulement par un vote des deux tiers du conseil, a été adopté par 43 contre 19. Le président du Bureau devra avoir été pendant au moins dix ans membre du Barreau de la province ou de la Chambre des notaires; il décide les questions de droit qui relèvent du Bureau. L'estimateur en chef de la ville siège avec le Bureau, comme avisier, mais il n'a pas voix délibérative.

On a adopté deux clauses demandées par le contentieux au sujet des poursuites intentées à la ville. Celui qui poursuit la ville pourra être contraint de donner un affidavit ou de faire une déclaration solennelle sur les faits. De plus, la ville aura le droit de faire examiner par des enquêteurs, en tout temps avant l'institution d'une action, les marchandises ou les immeubles qui forment l'objet de la réclamation.

Me Saint-Pierre a dit que ces clauses ne peuvent pas causer de dommages aux réclamants de bonne foi, mais qu'elles seront une protection contre les réclamants malhonnêtes et contre ceux qui ont été mal conseillés par leurs avocats.

Le conseil a approuvé aussi un article stipulant que celui qui réclame de la ville des dommages pour des produits périssables, doit donner avis à la ville qu'il garde ces produits pour fins d'examen au moins pendant 72 heures. On a aussi adopté une clause pour que, lorsqu'on réclame de la ville des dommages à une automobile, cette voiture reste 48 heures sans être réparée. Le contentieux demandait 72 heures, mais on a jugé que c'était trop long.

Par contre, un article aux fins duquel on poursuit la ville pour une chute sur le trottoir ou obligé de faire la preuve de la négligence de la ville, a soulevé de vives objections que l'exécutif n'a tenues pas tant que cela.

Autres articles adoptés:

Libérer la ville de la responsabilité des frais d'appel à la Cour du record pour des taxes scolaires.

Simplifier la procédure des ventes d'immeubles pour arrangements de taxes dans certains cas.

Exempter la ville, dans le cas de l'acquisition pour taxes d'un immeuble sur lequel elle ne retire aucun revenu, et après que la période de rachat est expirée, payer la taxe scolaire pour la période de rachat.

Préparation du rôle d'évaluation foncière tous les trois ans et d'un rôle supplémentaire chaque année. Les appels au sujet de la valeur locative qui apparaîtront désormais au rôle, pourront être faits chaque année, mais seulement une fois au cours des trois ans du rôle, à moins qu'une autre évaluation ait été faite dans l'intervalle, auquel cas il pourra y avoir appel du rôle supplémentaire.

L'étude du bill a fait plus de progrès hier que les jours précédents, et M. Marler en a félicité le conseil. On constate une autre marque de fatigue, car hier à certains moments il n'y avait pas beaucoup plus que le nombre de conseillers nécessaire pour siéger. Enfin, tous ces discours finissent par se venger: M. Jeannotte a admis hier qu'il avait mal à la gorge, mais il a ajouté qu'il ferait cependant son devoir jusqu'au bout, et il a averti qu'il reprendra le débat en séance du conseil, sur deux groupes d'articles adoptés en comité général, ceux qui se rapportent au bureau des estimateurs et au bureau de révision.

L'impôt sur le revenu

\$35 millions

Plus de 80,000 contribuables paient par versements — Ceux qui ont payé d'avance — Les formules françaises

Ottawa, 6. — Le rendement de l'impôt sur le revenu en janvier fut de 35 millions de dollars. Soit trente millions de plus que durant la période correspondante de l'année dernière. Cela tient au fait que 109,063 contribuables ont eu la bonne idée de se prévaloir de l'offre du gouvernement de payer leur impôt d'avance, non sans avantage pour eux. Plus de 20,000 contribuables ont déjà payé leur impôt en entier. Plus de 80,000 contribuables le font par versements, répartis sur huit ou douze mois.

Justement fier de ce résultat, le ministre du revenu national, M. Gibson, a tenu à rendre hommage aux journaux, dont la campagne effective porte des fruits, et aussi au véritable patriotisme du contribuable canadien. Le résultat, dit le ministre, ne s'explique pas autrement.

D'après les prévisions antérieures, le rendement total de l'impôt sur le revenu pour l'année 1940-41 devait être de \$225 millions. Mais, pour les dix mois écoulés, le chiffre atteint déjà 208 millions de dollars. Ce qui permet de prévoir que le total, au 31 mars, sera de \$250 millions au bas mot, et peut-être même davantage. D'autant que le ministre lui-même n'hésite pas à déclarer qu'il prévoit pour l'année 1941-42, avec l'expansion industrielle et la taxe sur les excédents de profits, un rendement d'un million par jour. Soit, pour l'an prochain, un total d'au moins 350 millions de dollars.

En 1940, il n'y eut que 267,000 contribuables sujets à l'impôt sur le revenu pour 1939. Mais, par suite de la révision de l'échelle et de l'abaissement des exemptions pour les couples mariés aussi bien que pour les célibataires, il y aura au moins 300,000 contribuables. Ce qui porte le nombre à plus de 500,000.

A qui s'ajoutent près d'un million d'individus qui paient régulièrement la taxe de défense nationale.

De sorte que le Canada devient comme une vaste entreprise à laquelle un million et demi d'actionnaires prennent désormais un intérêt immédiat et direct. A en juger par le nombre de suggestions que reçoit le ministre et par l'empressement qui se manifeste dans toutes les régions et dans toutes les classes, il s'avère que le premier souci de chacun est de contribuer personnellement et résolument au maintien de cette grande entreprise nationale. Voilà qui est de bon augure surtout dans les jours que nous traversons. Et c'est la réponse à ceux qui s'inquiètent de notre sort après la guerre. Nous ne serons pas plus mal placés que d'autres, pour dire le moins, car notre rôle de vivre s'exprime de façon concrète et générale.

A noter que les paiements anticipés sont répartis d'après une heureuse proportion dans les diverses provinces. Voici les chiffres communiqués aujourd'hui par le ministre et indiquant le nombre de ceux qui, dans chaque province, ont tenu à se prévaloir du privilège de payer leur impôt d'avance:

Ontario, 52,695; Québec, 29,811; Colombie canadienne, 6,500; Manitoba, 5,500; Alberta, 5,266; Nouvelle-Ecosse, 4,000; Saskatchewan, 3,000; Nouveau-Brunswick, 2,000; Ile du Prince-Edouard, 291.

M. Fraser Elliott abonde dans le même sens que le ministre et laisse même entendre que ses bureaux sont débordés, par suite de la campagne de presse.

M. Elliott explique toutefois que le retard dans l'impression des formules françaises doit être attribué à des modifications successives dans l'échelle de l'impôt pour Québec. Comme on ne l'ignore pas, le gouvernement fédéral se fait le percepteur pour la province de Québec, aussi bien que pour l'Ontario, l'Ile du Prince-Edouard, le Manitoba et le Yukon. Les formules sont désormais disponibles dans les deux langues à travers tout le pays.

Nombre de contribuables qui ont commencé à payer leur impôt sur le revenu par versements anticipés ont négligé d'indiquer la proportion qu'ils destinent à l'impôt provincial sur le revenu.

A ceux-là, il est loisible d'indiquer maintenant, s'ils le désirent, la proportion destinée aux provinces. Le gouvernement fédéral, bon serviteur, en tiendra compte et s'empressera de faire remise aux provinces. Lorsqu'il n'y a aucune indication de la part du contribuable, il est entendu que le gouvernement fédéral garde la somme entière jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû. Les provinces sont dûment avisées à ce sujet.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR" 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

CALENDRIER

Demain: VENDREDI 7 FEVRIER 1941
S. Romuald, abbé.
Lever du soleil, 7 h. 17.
Coucher du soleil, 5 h. 13.
Lever de la lune, 1 h. 13.
Coucher de la lune, 3 h. 28.
Premier Quartier, le 4, à 6 h. 42m. du mat.
Pleine Lune, le 11, à 7 h. 26m. du soir.
Dernier Quartier, le 18, à 1 h. 7m. du soir.
Nouvelle Lune, le 25, à 10 h. 2m. du soir.

FEBVRIER 1941						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

L'Association
de bienfaisance et
de retraite de la police

Les officiers élus à la réunion annuelle d'hier

Hier avait lieu à la salle Bonsecours, la quarante-huitième assemblée annuelle de l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal, et plus de trois cents membres ont assisté à cette réunion, qui était sous la présidence de l'inspecteur Lawton.

Après la lecture des minutes par le secrétaire, M. Wilfrid Ranger, le capitaine C. Durocher donna lecture de son rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et il fut adopté à l'unanimité après une courte discussion qui fut très amicale.

Après les affaires de routine, l'on vint au dernier ordre du jour qui consistait en l'élection des officiers pour le prochain terme, mais il n'y eut pas de scrutin car tous les officiers furent élus par acclamation.

Le constable R. Montpetit annonça qu'il avait décidé de se retirer et il fut remplacé par le constable Beauchamp (11) du département de la circulation.

Voici la liste des officiers qui verront à la destinée de l'association au cours du prochain terme:

Président, M. le directeur Fernand Dufresne. Directeurs: capitaine N. Laporte, capitaine E.-A. Lebeau, sergent T. Joyal, les constables A. Gauthier, A. Bonin et Beauchamp, ainsi que l'ancien capitaine J. Gauvin, qui représente les pensionnaires, MM. W. Ranger et le capitaine C. Durocher continueront à remplir les importantes fonctions de secrétaire et trésorier respectivement.

Session prochaine
en Nouvelle-Ecosse

Halifax, 6 (C.P.). — La 41e législature de la Nouvelle-Ecosse s'ouvrira le 25 février prochain.

La Chambre accueillera à cette occasion un nouveau premier ministre, un nouveau chef de l'opposition et un nouveau lieutenant-gouverneur.

Le premier ministre, M. A. S. MacMillan, en annonçant la date de l'inauguration, déclara que de nouvelles lois seront étudiées mais il ne voulut pas en révéler la nature.

M. MacMillan, qui entra en fonctions quand M. Angus Macdonald fut nommé ministre de la marine à Ottawa, dirigera les forces libérales qui se composent de 23 députés. C'est M. Leonard W. Fraser, avocat de Halifax, qui dirigera les forces de l'opposition, en tout six députés. Il remplace M. Percy C. Black, qui a été élu aux Communes.

M. F. F. Mathers succède à M. Robert Irwin, comme lieutenant-gouverneur.

Le major L.-M. Emard

Le major L.-M. Emard, ancien directeur général des services médicaux de l'armée, à Ottawa, vient d'être nommé directeur médical du secteur d'entraînement No 3, de l'aviation, dont les quartiers généraux sont à Montréal.

Il succède au major H. M. Stephen.

Le major Emard a fait ses études à l'Université de Montréal, et il a été reçu médecin en 1927. Après avoir été directeur des services médicaux de l'hôpital Notre-Dame, il s'est enrôlé dans le corps médical de l'armée canadienne et il a été nommé directeur des services médicaux, aux quartiers généraux d'Ottawa.

Depuis quelques jours, il occupe le poste de directeur des services médicaux du secteur d'entraînement No 3.

Les véritables noms
des propriétaires
d'une entreprise

Résolution des Cantons-Unis de Salaberry et Grandison, (Terrebonne), appuyant le projet de loi Francoeur à la Législature

La municipalité des Cantons-Unis de Salaberry et Grandison a adopté la résolution suivante à sa séance du 3 février 1941:

"Considérant qu'il est d'élémentaire justice que le public sache avec qui il traite, dans ses transactions commerciales, financières ou autres:

"Considérant que, de nos jours, le drapeau ne couvre plus la marchandise", en ce sens que des raisons sociales et même des noms propres sont enregistrés et employés dans le but manifeste de cacher l'identité du ou des propriétaires, et de tromper le public;

"Considérant qu'en vertu du projet de loi Francoeur tout commerçant et industriel sera tenu d'identifier son entreprise, en inscrivant sur ses enseignes, papeterie, réclames, etc., le nom du ou des propriétaires de l'entreprise;

"Il est résolu que ce conseil endorse pleinement le projet de loi Francoeur dans ses conclusions, et que le député de ce comté à la législature, l'hon. Hector Perrier, soit instantanément prié d'appuyer ce projet de loi lors de l'étude qui en sera faite.

"Et que copie de cette résolution soit adressée aux journaux pour publication."

Adopté à l'unanimité.
(copie conforme)

Georges DURY
secrétaire-trésorier.

Réunion mensuelle
des retraitants

La réunion mensuelle des retraitants de la Villa St-Martin aura lieu dimanche prochain, 9 février, dans la chapelle des jeunes gens de l'Immaculée-Conception, angle des rues Rachel et Bordeaux.

A 9 h. 15, messe, suivie de la méditation et du petit déjeuner dans la salle paroissiale. A 10 h. 20, causerie par M. René Bergeron, confédéré de l'Ecole sociale populaire, sur la Russie et la guerre.

Tous les hommes et jeunes gens qui ont fait une retraite fermée sont cordialement invités à cette réunion.

Les religieux et l'action
catholique

dans la pensée de Pie XII

par le R. P. ARCHAMBAULT, S.J.

Avant de monter sur le trône de saint Pierre, S. S. Pie XII écrivit au nom du Souverain Pontife, dont il était alors le secrétaire d'Etat, une lettre importante à tous les supérieurs d'Ordres et de Congrégations religieuses sur l'Action catholique.

Il leur rappelait combien Pie XI avait à cœur le succès de ce mouvement et le devoir qui incombait aux religieux d'y collaborer. Puis il indiquait par quels moyens cette collaboration pourrait se faire de façon efficace.

Ces directives du chef actuel de l'Eglise n'ont pas perdu leur valeur. Au contraire, elles s'imposent plus que jamais. Elles tracent une voie sûre dans laquelle doivent s'engager les Ordres et les Congrégations religieuses tant dans le domaine du ministère spirituel que dans celui de l'éducation. C'est pourquoi il faut être reconnaissant au R. P. Archambault de publier cette lettre importante et de l'accompagner d'un commentaire approprié qui tient compte de notre situation au Canada.

Cette brochure sera un guide précieux pour les communautés religieuses. Elle vient de paraître dans la collection de l'Ecole Sociale Populaire et se vend 15 sous l'exemplaire à la Librairie du Devoir.

Le prochain souper
des "Amis du "Devoir"

Il aura lieu le 19 février, au "Cercle Universitaire" — Présidence du Dr J.-B. Prince — Les billets s'enlèvent déjà — Liste des dépôts

C'est le mercredi 19 février, à six heures et demie du soir, au Cercle Universitaire, 515, rue Sherbrooke (est) qu'aura lieu le premier de la nouvelle série des Soupers des "Amis du "Devoir". Les dames sont invitées. Prix: \$1.25. Tenue de ville.

Présidence du Dr J.-B. Prince. La liste des orateurs sera publiée plus tard.

Voici la liste actuelle des dépôts où l'on peut se procurer des billets:

Le "Devoir",	430 est, rue Notre-Dame,	BE. 3361
La Librairie J.-O. Pineault,	466 est, ave Mont-Royal,	HA. 6221
Les Syndicats catholiques nationaux,	1231 est, De Montigny,,	FA. 1139
L'Alliance catholique des Professeurs de Montréal,	3700 Calixa-Lavallée,	FA. 1236
Les Voyageurs de Commerce, a/s de M. J.-A. Bernier,	459 St-Sulpice,	BE. 2531
La Pharmacie Létourneau,	3828 boul. Décarie, N.-D.G.,	DE. 7311
Secrétariat des Lignes du Sacré-Cœur,	1961 est, Rachel	FR. 1189
Société St-Jean-Baptiste,	1182 St-Laurent,	PL. 1131
M. Lucien Houle,	1862 William-David,	CL. 7238

Le nombre des billets devant être forcément limité à trois cents, on est prié, si l'on ne veut pas être déçu, de donner au plus tôt sa commande. Les billets s'enlèvent déjà avec rapidité.

Le souper sera présidé par M. le Dr J.-B. Prince. Nous donnerons d'autres détails prochainement.

Second procès de Gordon
Campbell Smythe

On a repris hier aux assises, le procès de Gordon Campbell Smythe, 324, rue Egan, Verdun, accusé du meurtre de Jean-Baptiste Beaudry, son propriétaire, qui fut trouvé assassiné dans la cave du numéro 324 rue Egan, le 9 septembre 1939. Smythe avait été trouvé coupable de meurtre et condamné à être pendu le 31 mai 1940, mais la Cour suprême lui accorda un nouveau procès. On se rappelle que la victime, Jean-Baptiste Beaudry, disparut le 9 septembre 1939 après avoir informé sa famille qu'il allait visiter l'accusé. Des voisins venus témoigner ont déclaré qu'ils avaient entendu un bruit de lutte venant du domicile de Smythe le 9 septembre. Beaudry fut trouvé mortellement blessé de plusieurs coups. Des effets personnels de la victime furent trouvés chez Smythe ainsi qu'une affiche "A louer". On croit que Smythe et Beaudry se seraient disputés au sujet de la question de logement, si l'on s'en tient à la preuve de la Couronne, représentée par Me John Long. Me Dan Gilmour défend Smythe.

POUR VOS PRODUITS
LAITIERS
EXIGEZ:

COOPERATIVE
de lait et crème de Montréal INC.

Lait Pasteurisé Crème
Lait Homogénéisé Beurre
Breuvage chocolaté Oeufs

Tél. AMherst 2171

La Grippe

PREVEZ-CA SEZ-
avec une bonne POMME
NOUVELLE RECETTE
1/4 cu. Melchers
1 cuillère à soupe de
Sirop de menthe
1 cu. de vinaigre de cidre
1 cu. de sucre

**GIN
melchers
Cris d'Or**

10 oz. \$1.05
26 oz. \$2.40
40 oz. \$3.45

NOTRE FAVORI NATIONAL

PRODUIT DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, MONTREAL 47 BERTHEVILLE

Imprimés de deuil

MEMENTOS — REMERCIEMENTS

Imprimés ou gravés.

Liste des prix et spécimens sur demande.

L'Imprimerie Populaire, Limitée
430, Notre-Dame est, Montréal
Tél.: BElail 3361

Assemblée annuelle
au Conseil des oeuvres

L'assemblée annuelle du conseil des Oeuvres aura lieu sous la présidence de M. Raoul O. Grothé, C.I., le lundi 10 février, à 4 h. 30 de l'après-midi, à la "Oak Room", de l'hôtel Windsor.

Invitation est faite à tous ceux qui s'intéressent aux oeuvres de charité de Montréal de s'y rendre et d'y amener leurs amis.

C'est pour vous

que nos annonceurs utilisent nos colonnes. Exprimez votre appréciation de l'appui qu'ils apportent à votre journal en leur passant vos commandes.

CANADA \$6.00

(Sauf Montréal et la banlieue)

E.-Unit et Empire britannique 8.00

UNION POSTALE 10.00

EDITION HEBDOMADAIRE

CANADA 2.00

E.-UNIT et UNION POSTALE 3.00

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

JEUDI, 6 FEVRIER 1941

Demain: UN PEU MOINS FROID ET NEIGEUX.

Aujourd'hui maximum, 16.

Même date l'an dernier, 14.

Minimum aujourd'hui, 8.

Même date l'an dernier, 10.

BAROMETRE: 10 h. a.m., 29.55; 11 h. a.m., 29.60; midi, 29.70.

Chiffres fournis par

Mme L.-P. de Meili, 7631 rue Saint-Denis

La part de plus en plus importante que joue le Canada dans la guerre navale

Contre-torpilleurs, corvettes et balayeurs de mines — Entité distincte — 420 officiers canadiens servent dans la marine anglaise — L'un d'entre eux a été tué à bord de l'"Ajax"

Un dépôt de la marine canadienne en Angleterre

Londres, 6 (C.P.). — Le nouveau commandant de la marine canadienne en Grande-Bretagne, le commodore L.-W. Murray, a annoncé aujourd'hui que le nombre des unités canadiennes opérant dans les eaux anglaises sera peut-être quadruplé au printemps. Les unités que l'on ajoutera aux contre-torpilleurs canadiens qui se trouvent déjà dans les eaux anglaises et qui ont fait de l'excellent travail au témoignage des officiers de marine anglais seront pour la plupart des corvettes chargées de la chasse aux sous-marins et des balayeurs de mines. Les chantiers navals du Canada auront déjà construit une cinquantaine de ces petits navires au moment où le Saint-Laurent sera libre de glace et l'on peut s'attendre à ce que la moitié de ces nouvelles unités traversent l'Atlantique, a déclaré le commodore Murray.

Au cours de l'entrevue qu'il a accordée aux journalistes canadiens et anglais, le commodore Murray a souligné la part de plus en plus importante que joue le Canada dans la guerre navale et il a promis qu'il ferait en sorte que le Canada fût convenablement représenté sur les activités de sa marine de guerre. On n'a jamais au cours de la dernière guerre fait la publicité qui convenait à la marine de guerre canadienne et c'est cette erreur, dit-il, qui explique que notre marine a été réduite pratiquement à rien après la guerre.

Le commodore Murray a encore déclaré que les navires de guerre canadiens continueraient à travailler en liaison avec la flotte anglaise, mais que l'on tient à ce qu'ils constituent une entité distincte. Il a révélé que 420 officiers de la réserve navale canadienne servent actuellement dans la marine anglaise pour y acquérir de l'expérience, qu'il se trouve au moins un de ces officiers canadiens à bord de presque tous les navires de guerre anglais, que l'un d'entre eux a malheureusement été tué au cours du récent combat de l'"Ajax" en Méditerranée. Il y aura bientôt également en Angleterre un dépôt de la marine canadienne où les recrues pourront suivre des cours spéciaux. Le navire-amiral du commodore Murray sera le contre-torpilleur *Assiniboine*, mais il établira un quartier général à terre dans le port anglais qui sera le plus utilisé par les navires de guerre canadiens.

Avion disparu avec douze personnes près d'Armstrong

Selon une information de dernière heure, l'avion serait "à terre", à Savant Lake — Liste des occupants

(Dernière heure)
Toronto, 6 (C.P.). — A Toronto, aux bureaux de deux des passagers qui étaient à bord d'un avion de Trans-Canada disparu la nuit dernière dans la région d'Armstrong, on a dit, à midi, qu'on avait été informé que l'avion dont il est question était à terre, à Savant Lake, à 70 milles à l'ouest d'Armstrong (dernier endroit où l'on avait aperçu l'avion).

Winnipeg, 6 (C.P.). — Les autorités de la ligne aérienne Trans-Canada ont révélé ce matin qu'un de leurs avions, qui a quitté Montréal, hier soir, en route pour Winnipeg, portant trois aviateurs et 9 passagers n'a pas donné de ses nouvelles depuis qu'il a survolé Armstrong, dans le nord ouest, à 31.47 du matin (5h. 45 du matin, heure avancée de l'Est).

L'avion s'est arrêté au-dessus d'Armstrong (situé à 390 milles à l'est de Winnipeg), à l'heure due. A ce moment, l'avion volait à 1200 pieds, avec un champ de vision d'un mille et demi. Il y avait une légère chute de neige mais les conditions atmosphériques de vol étaient considérées comme généralement bonnes.

Le capitaine Twiss, en charge de l'avion, a prévenu les sans-filistes d'Armstrong qu'il allait atterrir dans cette ville. On a pris aussitôt les dispositions voulues pour préparer l'atterrissage à l'aérodrome local, mais l'avion disparut et l'on n'en eut plus de nouvelles.

Les membres de l'équipage sont: le capitaine W. E. Twiss, autrefois de Vancouver, le premier officier d'aviation C. E. Lloyd et Mlle M. G. Mayne, hôtesse du bord, tous trois en service à la base de Winnipeg. Et voici la liste des passagers avec le lieu de leur départ et celui de leur destination: E. Malone, de Toronto à Regina; F. W. F. Gaston, de Toronto à Winnipeg; H. Moss, de Toronto à Winnipeg; R. Moss, de Toronto à Winnipeg; H. Harlowe, d'Ottawa à Vancouver; C. G. Freer, d'Ottawa à Winnipeg; L. E. David, d'Ottawa à Vancouver; Mme R. D. Carter, de Moncton, N.-B., à Vancouver.

La région où est disparu l'avion est rocailleuse, boisée, parsemée de lacs et de rivières.

Commission athlétique

Plusieurs conseillers sont d'avis qu'il ne devrait remplacer les membres de la Commission athlétique. Selon la charte, les membres de l'ancienne commission restent en fonction tant qu'ils ne sont pas remplacés. On n'a pas nommé d'autres membres jusqu'ici parce que l'on s'attendait à la nomination d'une commission provinciale et à l'abolition de la commission municipale. Mais puisque ce changement semble devoir tarder, des conseillers estiment qu'il est anormal de laisser l'ancienne commission continuer le travail.

Au Brésil et en Argentine

Ottawa, 6 (C.P.). — On croit à Ottawa que les deux nouvelles légations canadiennes établies au Brésil et en Argentine auront pour premiers titulaires deux ministres canadiens rentrés au pays en raison des événements d'Europe: le colonel Georges P. Vanier et M. Jean Désy, ce dernier allant à Rio de Janeiro, et M. Vanier à Buenos-Ayres.

La bataille de Grande-Bretagne

Attaque allemande contre un convoi

Chalutier anglais coulé — Perte de sept avions

Londres, 6 (C.P.). — L'Amirauté a annoncé aujourd'hui que le chalutier *Tourmaline* de la marine de guerre a été coulé au cours d'une attaque aérienne allemande contre un convoi hier au large de la côte sud-est de l'Angleterre. Le communiqué de l'Amirauté ajoute qu'aucun des navires du convoi n'a été coulé ou endommagé et que le chalutier *Philomena* de la marine de guerre a descendu un avion de plongée allemand.

Londres, 6 (C.P.). — Les mauvais temps ont forcé les aviateurs allemands à cesser de bonne heure leurs attaques contre la Grande-Bretagne la nuit dernière. Il ne s'agissait pas d'attaques de grande envergure, mais les aviateurs allemands ont visité un bon nombre de régions. On a mis le feu à un hôtel à Londres, mais l'incendie a été maîtrisé rapidement sans que l'on ait eu à déplorer de pertes de vie. On a démolé un certain nombre de maisons dans la banlieue de la capitale et il y a eu quelques victimes du fait que nombre de gens ne s'étaient pas retirés dans les abris.

Londres, 6 (C.P.). — Le ministère de l'Aviation a annoncé aujourd'hui que les pertes subies au cours des opérations effectuées hier en territoire allemand et en territoire occupé par l'Allemagne se sont élevées à 7 appareils. La principale de ces opérations avait été une incursion de jour en France du nord et une attaque réussie contre l'aérodrome de Saint-Omer. Deux avions allemands ont été descendus au cours de cette opération.

Londres, 6 (C.P.). — On rapporte aujourd'hui de bonne source que le gouvernement songerait à promulguer "dix commandements" pour dire aux citoyens ce qu'il leur faudrait faire au cas d'invasion. Cela signifie pas que l'on croit l'invasion imminente car on ne prévoit pas que la chose puisse se produire avant le mois de mars. On ne rapporte pas de concentrations de barges en France comme l'été dernier; on rapporte bien que les effectifs allemands en Norvège ont été renforcés, mais on croit que c'est le mécontentement qui se manifeste chez les Norvégiens qui a forcé le commandement allemand à prendre ces dispositions. Il est évidemment difficile de formuler ces "commandements", vu le danger de voir tomber aux mains de l'ennemi toutes directives précises, mais on croit qu'il pourrait être utile de fournir des recommandations d'ordre général telles que celle de ne pas encombrer les routes.

Le Fonds d'indemnités des Accidents du travail

M. Rochette révèle que le gouvernement Godbout a vendu des obligations pour \$1,132,000 et le gouvernement fédéral pour \$500,000

(De notre envoyé spécial)
Québec, 6 — La séance de la Chambre d'hier après-midi, a fourni un incident assez amusant. On se rappelle qu'à l'automne de 1939, il y eut grand vacarme dans le Landersou parlementaire québécois, lorsqu'on découvrit que le gouvernement Duplessis avait emprunté du fonds de la Commission des accidents du travail, une somme d'un million de dollars, remboursable sur demande, en tout temps. De plus, le gouvernement payait sur cette somme un intérêt.

Le ministre qui avait trouvé cette affaire en fit un beau scandale et pendant trois semaines les communiqués et déclarations ne parlèrent que de "fonds sacrés", de "détournement de fonds", d'"abus de confiance", du "pain de l'ouvrier" que l'on accaparait, etc.

Cette année, au début de la session, M. Roméo Lorrain, député de Papineau, avait inscrit au feuillet de la question suivante: "M. Lorrain. — Depuis le 8 novembre 1939 jusqu'au 27 janvier 1941 inclusivement: 1. — Les fonds de la Commission des accidents du travail de la province de Québec ont-ils été employés pour acheter des bons, débiteurs ou obligations?"

M. Edgar Rochette, ministre du Travail, a répondu hier après-midi. Il a révélé que le gouvernement avait, en effet, fait le gouvernement Duplessis, emprunté à même ce fonds d'indemnités des accidents du Travail. La différence, c'est qu'au lieu de donner en garantie un billet remboursable à demande, n'importe quel temps, sur réquisition du fonds d'indemnités, la province y a placé ses propres obligations remboursables à des périodes diverses. De plus, la province paie un intérêt plus élevé.

A même ce fonds d'indemnités on a aussi acheté des obligations du gouvernement fédéral, ainsi que des obligations municipales. Pour sa part, la province a vendu les 27 et 28 février et le 13 mars 1940, des obligations de \$40,000, de \$300,000 et de \$10,000, toutes remboursables le 15 février de l'année 1955, à intérêt de 3 1/2 pour cent.

Dans le même temps, soit les 2, 16, 27 et 28 février 1940, le gouvernement fédéral y plaça, lui aussi, des obligations pour \$120,000, \$25,000, \$85,000 et \$100,000, à intérêt de 3 1/2 pour cent, remboursables le 1er février 1952.

Puis du 31 mai au 25 novembre 1940, la province a de nouveau vendu au fonds d'indemnités des accidents du travail des obligations, en montants variables, pour une somme globale de \$782,000, tandis que le gouvernement fédéral en plaça pour \$187,000.

En somme, la province a vendu des obligations pour \$1,132,000 et le gouvernement fédéral pour un demi-million.

Tout le monde s'accorde, d'ailleurs, à reconnaître que c'est un placement intelligent et que le simple bon sens recommandait, tant dans l'intérêt du gouvernement provincial que des patrons qui alimentent ce fonds indemnitaire. Mais il n'y avait pas de quoi faire tant d'éloquence, il y a un an.

Réunion du "Bloc universitaire"

Le "Bloc universitaire" invite le public à assister à la réunion générale qu'il tiendra demain soir dans l'amphithéâtre de l'École des Hautes Etudes commerciales de Montréal, avenue Viger.

Les chefs du Bloc porteront la parole et mettront le public au courant du travail accompli à Ottawa récemment, au congrès universitaire. Ils expliqueront le sens des résolutions adoptées et exposeront les projets que ce groupement se propose de réaliser à l'avenir. Les chefs du Bloc invitent particulièrement les étudiants et anciens étudiants des écoles supérieures et techniques, les membres des associations de jeunes et autres. Les jeunes filles sont également invitées.

Cendriers et crachoirs

Hier les membres du comité exécutif avaient été mis au courant du fait que la permission de fumer pendant les assemblées du conseil, serait une cause de dépense pour la ville si les conseillers ne faisaient pas attention. On avait jeté des bouts de cigares et de cigarettes et le dispensaire tapé de la salle du conseil avait été brûlé à divers endroits.

Cet avertissement a eu un bon résultat. Hier plusieurs conseillers avaient apporté des cendriers de chez eux; d'autres avaient placé dans l'encrier de leur bureau un gobelet de papier. Dans l'ancien conseil il y avait à côté de chaque fauteuil un beau gros crachoir de cuivre. Mais avec 99 conseillers, il n'y a plus de place pour les crachoirs.

\$113 millions pour l'entraînement des aviateurs

OTTAWA, 6 (D.N.C.). — A une conférence de presse aujourd'hui, M. C.-G. Power, ministre de l'Air, a déclaré qu'on avait affecté une somme de \$47,000,000 au programme d'entraînement des aviateurs. D'ici la fin de l'année, on dépensera vingt autres millions de dollars. Les travaux en cours, dont quelques-uns pour le compte de la Grande-Bretagne, exigent un nouveau déboursé de \$46,000,000, ce qui fera en tout une somme de \$113,000,000.

Vers Cheren et Benghazi

Le Caire, Egypte, 6 (A.P.). — Le haut commandement anglais en Afrique annonce aujourd'hui que l'armée anglaise qui opère en Erythrée se rapproche de l'important centre ferroviaire de Cheren et que l'avance de l'armée du Nil en direction de Benghazi progresse de façon satisfaisante. Les unités italiennes qui ont abandonné Barentu dans le sud de l'Erythrée sont vigoureusement poursuivies dans la région de Tole et l'on a fait à date quelque 1,500 prisonniers, des Italiens pour la plupart, en Erythrée. En Ethiopie, les troupes anglaises continuent à avancer le long de la route de Gondar en dépit des nombreuses mines posées par les Italiens pour couvrir leur retraite. On a également réalisé des avances en Somalie italienne.

En Libye, on disait hier soir que l'armée anglaise atteindrait Benghazi en 48 heures, si l'avance se poursuivait au rythme actuel. Les avant-gardes anglaises, qui ont avancé de 30 milles par jour depuis quelque temps, ne seraient plus qu'à une soixantaine de milles de la grande base italienne. Des avions anglais rapportent que des camions italiens quittent déjà la ville pour se diriger vers l'ouest le long de la route côtière qui conduit en Tripolitaine, mais on ne sait pas s'il s'agit d'un mouvement important de retraite.

En Afrique-nord, nos avions ont mitraillé et bombardé des unités mécanisées anglaises. "En Afrique orientale italienne, sur le front nord, des hostilités furieuses se sont poursuivies pendant toute la journée d'hier dans la région de Cheren avec l'intervention de notre aviation. Nos avions de chasse ont descendu en flammes trois appareils du type *Blenheim*."

"Le sous-marin commandé par le capitaine Primo Longobardo a coulé le navire allemand *Ura*, de 5,200 tonnes, en plus des trois navires déjà mentionnés dans le bulletin du 2 février."

"Nous ne sommes pas en Allemagne"

"Nous ne sommes pas en Allemagne", a dit ce matin à un agent de police trop zélé, M. le juge Guérin, en renvoyant une plainte portée contre un nommé Albert Popatic, 19 ans, 1560 rue DeBullion, en vertu de la loi des libérations conditionnelles. Selon l'agent en question, Popatic n'aurait pas produit son permis de circuler ou "Ticket of leave", alors qu'il le lui demandait. Or il est apparu, au cours du procès, que l'agent n'avait pas demandé à Popatic s'il avait son permis de circuler mais s'il avait déjà été arrêté. Le tribunal, voyant cela, ne tarda pas à renvoyer l'affaire, et M. Elliott, avocat de l'accusé, s'empresse de remettre le "Ticket of leave" à son client et l'affaire se termina là.

En Albanie

Athènes, 6 (A.P.). — Les Grecs rapportent aujourd'hui qu'une attaque italienne lancée hier dans le secteur de Tepelini avec l'appui de chars d'assaut et de troupes de choc montées dans des autos blindées a été repoussée. Les canons antichars auraient détruit plusieurs chars d'assaut et quatre autos blindées italiennes et les troupes grecques ont ensuite mis en déroute les troupes italiennes par une charge à la baïonnette. Les Italiens auraient dû se remettre sur la défensive et ils travailleraient fébrilement à creuser des tranchées en plusieurs points du front.

Les Grecs rapportent que les bombardements aériens répétés ont forcé les Italiens à renoncer à se servir du grand port de Valona comme base de ravitaillement et à débarquer les approvisionnements dans le petit port de Krienero, au sud de Valona.

Américains dans les armées britanniques

Londres, 6 (C.P.). — M. Robert Hutchinson, président de l'*American Eagle Club*, un corps d'aviateurs des Etats-Unis qui combattent pour la Grande-Bretagne, a déclaré aujourd'hui que de 6,000 à 8,000 nationaux des Etats-Unis servent dans les armées britanniques.

Le message de M. Willkie aux Allemands

Londres, 6 (C.P.). — En partant de Londres, M. Wendell L. Willkie, ancien candidat républicain à la présidence des Etats-Unis, a laissé un message adressé au peuple allemand que le ministère de l'Information vient de publier et qui sera diffusé en Allemagne par tous les moyens possibles, par la T. S. F. et par les feuillets jetés des avions. M. Willkie y déclare que les Germaino-Américains repoussent et condamnent la politique d'agression et de domination du gouvernement actuel de l'Allemagne.

Voici le texte du message de M. Willkie: "Je suis de descendance purement allemande, dit M. Willkie. Mon nom n'est pas Willkie, mais Willkie. Mes grands-parents ont quitté l'Allemagne il y a 90 ans pour protester contre l'autocratie et parce qu'ils réclamaient le droit de vivre en hommes libres. Moi aussi, je réclame ce droit."

"Je suis fier du sang allemand qui coule dans mes veines, mais j'abhorre l'agression et la tyrannie. "Dites au peuple allemand que mes convictions sont partagées par l'immense majorité de mes compatriotes d'origine allemande. Ils ont, moi aussi, à la liberté et aux droits de l'homme."

"Dites au peuple allemand que nous, les Germaino-Américains, nous repoussons et abhorrons l'agression et la passion de domination du gouvernement actuel de l'Allemagne."

Berlin, 6 (A.P.). — Dans les cercles nazis, on prétend accueillir avec mépris la déclaration faite à Londres par M. Wendell L. Willkie. Il est une chose dont nous sommes sûrs, a déclaré un personnage nazi, c'est que Willkie n'aurait pas fait cette allusion à son origine allemande avant l'élection.

New-York, 6 (A.P.). — On fait observer que M. Willkie a, comme question de fait, fait une déclaration élaborée touchant son origine allemande lors de son discours d'acceptation de la candidature à Elwood, Indiana, en juillet dernier.

Au second procès de Smythe

Ce matin, aux Assises, s'est poursuivi le second procès de Gordon Campbell Smythe, accusé du meurtre de Jean-Baptiste Beaudry, 70 ans, trouvé assassiné en septembre 1939 dans la cave de Smythe, son locataire. Smythe, trouvé coupable, devait être pendu en mai dernier, mais la Cour suprême lui accorda un nouveau procès. Hier la Couronne, représentée par Me John Long, termina sa preuve. Ce matin, Me Dan Gilmore, avocat de l'accusé, a commencé sa défense. Le témoin principal entendu cet avant-midi fut la femme de Smythe, qui déclara que son mari n'était pas en bonne santé, qu'à la suite d'une maladie de cœur, il était resté très nerveux. Toujours selon Mme Smythe il appert que ce dernier lui écrivait souvent des lettres en dépit du fait qu'il habitait avec elle. Mme Smythe continua son témoignage en donnant d'autres détails tendant à prouver que l'accusé était plus ou moins en possession de ses moyens. La cause se poursuit.

A Washington

Mouvement diplomatique

M. Winant nommé à Londres — Autres nominations

Un ministre auprès du gouvernement du Luxembourg établi à Montréal

Washington, 6 (A.P.). — Le président a nommé officiellement aujourd'hui M. John G. Winant, ancien gouverneur républicain de l'Etat du New-Hampshire, comme ambassadeur des Etats-Unis en Grande-Bretagne. Il succède à M. Joseph P. Kennedy.

Le président Roosevelt a également fait connaître le mouvement diplomatique suivant: Anthony J. Drexel Biddle, de la Pennsylvanie, présentement ambassadeur en Belgique, sera aussi ambassadeur de Washington auprès du gouvernement exilé de Belgique et agira comme ministre plénipotentiaire auprès des gouvernements de la Norvège et des Pays-Bas à Londres.

Alexander Kirk, de l'Illinois, présentement conseiller à l'ambassade de Rome, devient ministre en Egypte.

J. Pierrepoint Moffat, de New-Hampshire, présentement ministre au Canada, agira en outre comme ministre auprès du gouvernement exilé du Luxembourg, établi au Canada.

William Dawson, du Minnesota, présentement ambassadeur au Panama, devient le premier ambassadeur de Washington en Uruguay, où il n'y avait qu'une légation.

Edwin C. Wilson, de la Floride, actuellement ministre en Uruguay, passe au poste d'ambassadeur au Panama.

Clarence E. Gauss, du Connecticut, actuellement ministre en Australie, devient ambassadeur en Chine.

Nelson T. Johnson, de l'Oklahoma, actuellement ambassadeur en Chine, devient ministre en Australie.

Bert Fish, de la Floride, présentement ministre en Egypte, devient ministre au Portugal.

Herbert C. Pell, du Rhode-Island, présentement ministre du Portugal, succède à John Montgomery, de missionnaire, comme ministre en Hongrie.

Déclaration de Lindbergh

"Si jamais les Etats-Unis sont envahis, les responsables seront ceux qui envoient nos armes à l'étranger"

Le célèbre aviateur s'oppose de nouveau au projet d'assistance à la Grande-Bretagne

Washington, 6 (A.P.). — Le colonel Charles A. Lindbergh a déclaré aujourd'hui devant le comité des affaires étrangères du Sénat que "si jamais les Etats-Unis sont envahis, les responsables seront ceux qui envoient nos armes à l'étranger". Le célèbre aviateur, qui avait déjà témoigné devant le comité de la Chambre des Représentants, a de nouveau formulé son opposition au projet d'assistance à la Grande-Bretagne de l'administration Roosevelt en disant qu'il ne voulait pas fonder la sécurité des Etats-Unis sur une victoire anglaise qu'il estime extrêmement douteuse et parce que le projet de loi endosse une politique qui ne peut qu'échouer: pendant la guerre et créer au pays un état de choses semblable, sinon pire, à celui que nous voulons renverser en Allemagne.

Le colonel Lindbergh a commenté par donner lecture d'une déclaration préparée à l'avance. Il en est venu à la conclusion, dit-il, que les Etats-Unis sont le seul pays qui, en quelques années, peuvent égaler ou dépasser l'Allemagne dans le domaine de l'aviation. Il ne croit pas que l'aide des Etats-Unis puisse assurer à la Grande-Bretagne la supériorité aérienne sur l'Allemagne.

L'Allemagne, dit-il, est naturellement la grande puissance aérienne de l'Europe. Il est évident que la Grande-Bretagne ne saurait atteindre à une force aérienne comme celle de l'Allemagne sans une assistance énorme des Etats-Unis. Même avec cette assistance, il ne semble pas que les aviations de Grande-Bretagne et des Etats-Unis établies sur le territoire exigü des îles britanniques puissent combattre à armes égales contre l'aviation allemande dotée de bases en nombre illimité sur le continent.

Nous aurions, poursuit le colonel Lindbergh, à combattre d'une position géographique désavantageuse, nous aurions, pour amener nos avions, nos hommes, notre combustible, nos approvisionnements, un océan à franchir sous la menace des bombes et des torpilles de l'ennemi. La politique de diminuer nos propres forces pour aider la Grande-Bretagne est fondée sur la conviction que l'Angleterre va gagner la

guerre. Or il ne paraît pas que la Grande-Bretagne puisse gagner, pas du moins avant des années de guerre et une invasion du continent européen.

Si nous réduisons encore nos forces d'aviation, comme ce projet de loi le fait, nous pourrions perdre la guerre, je crois que nous pourrions alors courir le danger d'une invasion, quoique je ne crois pas que ce danger existe aujourd'hui. Si jamais nous sommes envahis en Amérique, les responsables seront ceux qui envoient nos armes à l'étranger. Ce que nous faisons avec notre politique actuelle, c'est abandonner une position défensive idéale en Amérique pour prendre une position offensive précaire en Europe.

En réponse à des questions du sénateur Tom Connally, démocrate du Texas, le colonel Lindbergh a déclaré que les Etats-Unis étaient déjà liés à la Grande-Bretagne et qu'ils devaient tenir leurs promesses. Je crois qu'il est très important que la Grande-Bretagne ne soit pas battue dans cette guerre, a-t-il ajouté, mais je ne crois pas qu'il soit en notre pouvoir d'empêcher la chose.

L'aviateur a ensuite émis l'opinion que l'abrogation de la loi de l'embargo sur les armes, il y a deux ans avait encouragé la guerre en Europe. Je crois qu'il s'avérera que notre participation à cette guerre en Europe a prolongé la guerre, n'a pas influé sensiblement sur l'issue du conflit et j'ai peur que tous ces pays d'Europe nous accusent d'ici quelques années d'avoir prolongé la guerre.

Avant le colonel Lindbergh, c'est le colonel Robert R. McCormick, propriétaire de journal de Chicago, qui avait témoigné pour dire qu'il tenait pour fantaisiste toute menace d'invasion venant de l'Europe, de l'Asie ou de l'Afrique. Le colonel McCormick a déclaré que les obstacles physiques qu'aurait à surmonter l'envahisseur sont trop grands. Il a émis l'avis qu'il faudrait s'emparer, par la force s'il le fallait, des possessions anglaises et françaises d'Amérique s'il y avait danger qu'ils servent de bases à l'Allemagne pour attaquer les Etats-Unis.

Au Conseil législatif

Le bill du drainage — L'amendement Raymond rejeté — Ajournement au 19

Québec, 6. — Ce matin, le Conseil législatif, après avoir étudié en comité général le bill du drainage, au sujet duquel plusieurs amendements ont été proposés mais rejetés, s'est ajourné au mercredi 19 février, alors qu'il passera la troisième lecture de cette législation. Le principal amendement proposé l'a été par M. Alphonse Raymond, et se lit comme suit: "La Cour supérieure du district concerné, ou l'un de ses juges, peut, sur simple requête, qui doit être signifiée à toutes les parties intéressées dans un délai de huit jours et en suivant les formalités prescrites par le Code de procédure civile quant à l'assignation, en prononcer l'homologation et la sentence devient par là exécutoire comme un jugement de la Cour supérieure."

"Si le montant en litige excède 500 dollars, il y a appel à la Cour du banc du roi conformément aux formalités prescrites par le Code de procédure civile."

Par son amendement, M. Raymond demandait plus de pouvoirs pour la Cour supérieure et comme l'a fait remarquer, du côté de l'opposition, le respect de la magistrature.

Deux votes ont été pris sur l'amendement, qui a été défilé 10 à 6, M. Martin votant avec l'opposition.

En troisième lecture, le Conseil législatif a adopté la loi modifiant la loi de l'art musical.

Les radios d'automobiles

Il faut payer un permis si l'on possède un poste récepteur de radio dans son auto

Ce matin plusieurs propriétaires d'autos ont comparu en Correctionnel sous l'accusation de n'avoir pas payé leur permis pour leurs postes récepteurs de radios installés dans leur auto. La plupart ont nié culpabilité et reviendront devant les tribunaux le 11 février. D'autres ont plaidé culpabilité et ont été condamnés aux frais ou à huit jours. Les poursuites ont été prises en vertu de la section 5 de l'acte de la radio, et logées par un agent du ministère des munitions et des approvisionnements. Il ressort de cela que tout propriétaire de poste récepteur que ce poste soit logé à domicile ou dans une auto doit se procurer un permis.

Contrôle plus efficace sur le commerce du lait

Un bill de M. Godbout

Québec, 6 (D.N.C.). — M. Adélard Godbout a inséré ce matin au feuillet de la Chambre un projet de loi intitulé: "Loi modifiant la loi des produits laitiers". Ren-

Deux amendements des démocrates

L'assistance des Etats-Unis à la Grande-Bretagne

Washington, 6 (A.P.). — Dans le but de rallier de nouveaux votes au projet d'assistance à la Grande-Bretagne, les membres démocrates du comité des affaires étrangères de la Chambre des représentants viennent de préparer un amendement qui aurait pour effet de limiter à cinq ans les pouvoirs extraordinaires accordés au président. Ils ont également décidé de soumettre un autre amendement touchant l'usage de navires de guerre des Etats-Unis pour escorter les convois, amendement qui se lit comme suit: "Rien dans cette loi ne devra être interprété comme autorisant ou permettant l'entrée de quelque navire des Etats-Unis que ce soit dans une zone de combat en violation de la loi de neutralité de 1939."

Avant le colonel Lindbergh, c'est le colonel Robert R. McCormick, propriétaire de journal de Chicago, qui avait témoigné pour dire qu'il tenait pour fantaisiste toute menace d'invasion venant de l'Europe, de l'Asie ou de l'Afrique. Le colonel McCormick a déclaré que les obstacles physiques qu'aurait à surmonter l'envahisseur sont trop grands. Il a émis l'avis qu'il faudrait s'emparer, par la force s'il le fallait, des possessions anglaises et françaises d'Amérique s'il y avait danger qu'ils servent de bases à l'Allemagne pour attaquer les Etats-Unis.

M. Drouin a aussi inscrit un projet de loi intitulé: "Loi modifiant la loi abolissant les rentes seigneuriales".



Jeudi, 6 février

Principaux programmes canadiens

A RADIO-CANADA:
4.00 p.m. Le quart d'heure des malades.
Conférencier: le R. P. Louis Lalonde, S.J.
6.00 p.m. Sketch de Robert Choquette.
présenté par l'auteur, en faveur de l'œuvre de la Soupe.
8.00 p.m. L'orchestre à cordes d'Alexandre Chahaldin. Programme: Ouverture (Guillaume Tell), de Rossini; Valse (Suite Christmas Tree), de Rebikovski (Suite 1941).

Sommaire des postes locaux

CFB-910 kilocycles	9.30 On Parade	6.00 Musique.
4.30 chefs-d'œuvre.	10.00 Musical-hall Kraft.	6.15 Nouvelles-éclair.
5.00 Heure du jour.	11.10 Radio-Journal.	6.30 Lucky melodies.
5.15 Fémina.	11.15 British speaks.	6.45 Melodiers.
5.30 Programmes du soir.	11.30 Nouvelles de BBC.	7.00 A to Z.
6.00 Les îles sœurs.		7.15 Light up and listen.
6.15 Chansonnettes.		7.30 Uncle Troy.
6.25 Sport.		7.45 Revue du sport.
6.30 Radio-Journal.		8.00 Les gals l'ont.
6.45 Intermède.		8.15 Orch. Turner.
7.00 La Pension Velder.		8.25 Behn the news.
7.15 Chevaliers du folklore.		8.30 Intermède.
7.30 Réclat.		8.45 Metropolitan Opera Guild.
7.45 Nouvelles de BBC.		9.00 Hockey.
8.00 Orch. Chahaldin.		10.30 Orch. Sherman.
8.30 Menuiserie mélomane.		11.00 Nouvelles et sport.
8.45 Nouvelles.		11.15 Musique.
9.00 Hockey: Détroit vs Canadien.		12.00 Orchestre.
9.30 Chansonnette.		1.00 Nouvelles.
10.00 Réclat à deux.		
10.30 La situation, ce soir.		
11.00 Nouvelles et sport.		
11.20 Programme musical.		

Vendredi, 7 février

Principaux programmes canadiens

RADIO-CANADA:
3.00 p.m. L'initiation à la musique, sous la direction de Walter Damrosch. Extraits d'opéras de Bizet et de Wagner, par l'orchestre, avec explications de Damrosch.

Sommaire des postes locaux

CFB-910 kilocycles	5.45 Movies of the month.	8.30 Church in the wood.
7.30 Nouvelles.	6.00 La bourse.	8.45 Harvey and Dell.
8.00 Radio-Journal.	6.15 Radio-Journal.	8.55 Nouvelles.
8.15 Élévation.	6.30 Sport.	9.00 Club reporters.
8.30 Chansonnettes.	6.45 Intermède.	9.15 Les planètes.
8.45 Pot-pourri musical.	6.50 Chronique sportive.	9.30 Home-makers review.
9.00 Madame est servie.	6.55 Nouvelles de BBC.	10.00 Breakfast club.
9.15 Les pianistes Relsor.	7.00 Questions of the hour.	11.00 On the Mall.
9.30 Chansons.	7.15 Le sk.	11.15 Linda Dale.
9.45 Nouvelles.	7.30 Réclat.	11.30 For the ladies.
10.00 Vie de famille.	7.45 Causerie.	12.00 Nouvelles.
10.15 Courrier-confidences.	8.00 Do you remember.	12.20 Musique.
10.30 Quelles nouvelles?	8.30 Musique militaire.	12.30 Singing Sam.
10.45 En écoutant.	8.55 Commentaires.	12.45 Highlights.
11.00 Le Maître d'école.	9.00 Le timbre d'épargne.	1.00 Nouvelles.
11.15 Musique symphonique.	9.30 Music Guild.	1.15 Chansonnettes.
11.30 Le Maître d'école.	10.00 Heure de la valse.	1.30 Trio Gilbert.
11.45 Météo.	10.30 Canadian theatre.	1.45 A to Z.
12.00 Radio-Journal.	11.00 Nouvelles.	2.00 Lost Empire.
12.15 Météo.	11.15 British speaks.	2.15 Book end.
12.30 Météo.	11.30 Nouvelles de BBC.	2.30 Opportunity.
12.45 Météo.	12.00 Le courrier du nord.	3.00 Walter Damrosch.
		4.00 Stars of the week.
		4.15 Stories of life.
		4.30 Pour les enfants.
		4.45 Bud Barton.
		5.00 Shores of the fort.
		5.15 Club matinee.
		5.35 Let we forget.
		6.00 Musique.
		6.20 Nouvelles-éclairs.
		6.45 SKI.
		7.00 Novatins.
		7.15 Light up and listen.
		7.30 Uncle Troy.
		7.45 Revue du sport.
		8.00 What we forgot.
		9.00 Certificats d'épargne.
		10.00 Radio magique.
		10.30 Readliners.
		10.45 Nouvelles.
		11.15 Musique.
		11.30 On with the dance.
		1.00 Nouvelles.
		CHLP-1120 kilocycles
		8.15 Nouvelles.
		8.30 Révélation.
		9.00 Chansons françaises.
		9.20 Radio-Journal.
		9.45 Disques de Clément.
		10.00 Grch. Mantovan.
		10.15 Pour vous plaître.
		10.30 Chansonnettes.
		11.00 Musique militaire.
		11.15 Vous appelez-vous?
		11.30 Emission commerciale.
		11.45 Nouveautés instrumentales.
		12.00 Heure féminine.
		1.05 Heure féminine.
		2.00 Heure.
		2.01 Melodies.
		2.30 South American Way.
		3.00 Chansons françaises.
		3.30 Panfare.
		3.45 Orch. Revy.
		3.55 Nouvelles.
		4.00 Chansons françaises.
		4.15 Moments musicaux.
		4.30 Musical capers.
		4.45 Cocktail.
		5.00 Rendez-vous musical.
		5.15 Radio-spectal.
		6.00 Mel-melo.
		6.15 Radio-Journal.
		6.30 Sommaire.
		6.45 Musique sur demande.
		6.55 Radio-annuaire.
		7.30 Le pianiste du foyer.
		7.45 Le confort musical.
		8.00 Mon oncle.
		8.15 Les as de l'accordéon.
		8.30 École Sup de Musique.
		8.45 O'ntremor.
		8.50 Orch. Drake.
		9.30 Radio-comédie.
		10.00 South American Way.
		10.15 Nouvelles.
		10.30 Orch. Irwin.
		10.45 Relax.
		11.00 Heure.

LES DÉBATS D'HIER À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le comité d'enquête sur les affaires du tramway

Comment le gouvernement provincial a imposé un contrat vexatoire — On a protégé la compagnie, mais non les contribuables — Intervention bienfaisante du gouvernement Duplessis

Débat en Chambre sur cette question par MM. Roméo Lorrain, Damien Bouchard, Maurice Duplessis et Adélard Godbout

(De notre envoyé spécial)
Québec, 6. — Au début de la séance hier après-midi en Chambre, un débat s'est engagé sur la motion de M. Roméo Lorrain pour la production de documents relatifs aux opérations financières de la compagnie de tramways de Montréal.

M. Roméo Lorrain

Le député de Papineau rappelle que, le 20 décembre 1916, le gouvernement libéral du temps, malgré l'administration de Montréal, se substitua au conseil municipal, lui enleva ses pouvoirs et nomma une commission qui devait étudier et préparer un contrat entre la compagnie et la ville. Celle-ci était en pourparlers avec la compagnie pour négocier un contrat. Mais le gouvernement est intervenu pour décider lui-même le contrat qu'il voulait passer.

Les citoyens de Montréal ont su, dans le temps, pourquoi le gouvernement libéral était pris d'un si beau zèle. En fait, on mit de côté l'autonomie de Montréal: aucun membre du conseil municipal, aucun conseiller élu par le peuple ne fut appelé à faire partie de la commission. On nomma les sénateurs J.-P.-B. Gagnier et Charles Beaudet, MM. Alphonse Verville, un député libéral fédéral, Charles Laurendeau, avocat, et Francis-J. Cockburn.

C'était donc une commission unitaire. Cette agression du gouvernement libéral du temps contre les droits de Montréal fut violemment dénoncée par les journaux de Montréal.

Cette commission qui ne représentait en somme que des éléments politiques et financiers, imposa à la ville un contrat onéreux et injustifiable. Ce contrat ne contenait aucune garantie de taux raisonnables pour les usagers, mais, par exemple, il y avait une belle garantie de dividendes de 6% à la compagnie.

Le versement de \$500,000

Il y avait cependant une clause qui obligeait la compagnie à verser annuellement \$500,000 à la ville, mais on avait eu soin d'ajouter que cette somme ne devenait exigible que lorsque le dividende garanti à la compagnie serait payé. Et on a vu ce qui devait arriver: un beau jour la compagnie s'est prétendue défectueuse et n'a plus payé le demi-million annuel. Mais elle continuait toujours à payer les dividendes.

Peut-être convient-il d'ajouter que la Montreal Tramways Co. a des affiliés financiers tels que la Shawinigan, la M. L. H. & P., United Securities Ltd., etc. Et l'on comprend mieux, alors la grande sollicitude dont le gouvernement libéral fit preuve alors pour garantir à la compagnie tant et plus d'intérêt et de laisser les citoyens dans la déche.

Ce que l'Union Nationale a fait

Le contrat qui liait la ville pour cinquante ans, sans qu'elle ait pu dire un mot, créait une Commission de surveillance, où l'on mit, comme de raison, de solides politiciens, d'un libéralisme intégral et recon-

Lorsque l'Union nationale est arrivée au pouvoir, elle dut prendre la situation comme elle se trouvait. Elle n'y avait d'ailleurs aucune responsabilité. La ville de Montréal se trouvait alors dans une situation financière sérieuse, parce que le gouvernement libéral avait obligé à porter des responsabilités financières qu'elle n'avait rien à voir. Ces difficultés s'étaient accrues notamment du fait que la compagnie des tramways ne versait plus depuis plusieurs années sa cotisation annuelle de \$500,000.

Dès la première session, le gouvernement Duplessis, a obligé la compagnie des tramways à venir en aide à Montréal en lui payant ce qu'elle devait, et c'est ainsi que Montréal eut cette année-là un million de dollars. L'année suivante, la compagnie dut verser une autre somme de \$250,000.

Un comité compétent

Puis le gouvernement Duplessis, pour régler cette épineuse question, nomma, en 1937, un comité d'enquête pour étudier l'affaire.

Il y nomma des représentants de toutes les classes, et des personnes non qualifiées par leur partisanerie politique, mais par leurs qualifications comme citoyens, hommes d'affaires, légistes ou techniciens.

Ce comité fut composé de M. Emery Beaulieu, avocat de réputation internationale, M. W.-S. Lee, ingénieur civil, un anglophone, M. Alfred Bernier, ancien président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et de l'Association catholique des voyageurs de commerce, M. Omer Côté, avocat, échevin de Montréal, et représentant officiel de Montréal sur cette commission, et M. Jules Archambault, ingénieur civil.

Donc, en 1937, la compagnie dut verser à Montréal \$1,000,000; en 1938, elle dut verser \$250,000 et en 1939, la somme de \$50,000, soit en tout \$1,300,000.

De plus, en 1938, M. Duplessis fit décréter dans une loi que jamais la compagnie ne pourrait réclamer ces sommes de la ville de Montréal. En même temps d'ailleurs, le gouvernement Duplessis obligeait les grosses compagnies de services publics à aider Montréal.

Un emprunt provincial de \$15 millions

Deux débats politico-académiques sur le crédit agricole et le tramway de Montréal

(Par Alexis GAGNON)
Québec, 6. — La Chambre des députés a consacré l'après-midi à deux débats politico-académiques au sujet du crédit agricole et du tramway de Montréal.

Comme le gouvernement n'avait sans doute aucun ouvrage sur le métier, il a recouru aux motions que l'opposition avait inscrites au feuillet des débats, dès le début de la session.

On y a rappelé avec éloquence les vertus des divers régimes de crédit agricole. M. Antonio Elie, député d'Yamaska, a rappelé que l'Union Nationale avait prêté \$35,000,000 à 15,000 cultivateurs, réglé 4,000 cas de concordats, établi des milliers de fils de cultivateurs, libéré des millions de dollars de capitaux gelés, fait rentrer dans les trésoreries municipales et scolaires des centaines de milliers de dollars et remboursé des créances hypothécaires pour vingt-huit millions de dollars.

M. Godbout a répondu qu'avec son modeste \$6,000,000 il avait réglé vingt mille demandes. Il a ajouté que sous son règne de 1930 à 1936, l'agriculture québécoise avait avancé à grands pas, bien que ce fût le pire temps de crise, mais que malheureusement l'Union Nationale est venue apporter des retards et des régressions lamentables.

M. Duplessis dit à M. Godbout que celui-ci a réglé un grand nombre de prêts agricoles, par la méthode simpliste de les refuser en masse. Il dit à son adversaire qu'il a emprunté à meilleur intérêt et que le régime actuel et que le régime Taschereau, M. Godbout affirme que c'est grâce au bon crédit laissé par le régime Taschereau, à quoi M. Duplessis riposte qu'à ce compte M. Taschereau aurait dû emprunter à meilleur intérêt que l'Union Nationale, ce qui n'est pas le cas.

Vers la fin de la séance, M. Duplessis a dit que le gouvernement Godbout avait voulu emprunter \$40,000,000 mais que les autorités financières l'obligèrent à réduire ses demandes à \$25,000,000. Répondant, le gouvernement Godbout a voulu emprunter \$15,000,000 mais il a rencontré nombre d'objections.

M. Mathewson, trésorier provincial, répond que le gouvernement n'avait pas demandé \$40,000,000, mais bien \$25,000,000. Quant à l'emprunt de \$15,000,000, l'arrêté ministériel a été signé à 4 heures hier après-midi et l'emprunt est en marche.

Un Conseil législatif

Pour mettre fin à la tutelle municipale

M. Médéric Martin inscrit une motion pour revendiquer l'autonomie de la ville de Montréal — A propos de drainage

Québec, 6. — Au moment d'en venir à l'ordre du jour, hier après-midi, au Conseil législatif, lors de la reprise des séances de cette Chambre, M. Médéric Martin a donné l'avis de motion suivant:

"Que l'attention du gouvernement devrait être attirée sur l'importance et l'urgence de donner à la ville de Montréal une forme d'administration semblable à celle qu'elle possédait autrefois."

Ce qui veut dire que M. Martin par cette motion va ouvrir la porte, très prochainement, à un grand débat sur l'administration de Montréal. En effet, M. Martin nous a déclaré qu'il allait parler sur cette motion et faire l'histoire de quarante ans d'administration municipale à Montréal.

Un Conseil législatif hier après-midi, il a été question surtout du drainage qui, on le sait, a provoqué une assez longue discussion à l'Assemblée législative.

Lorsque le bill du drainage est venu de la Chambre basse et que le leader du conseil, M. Brail, suspendant les règles de la Chambre, a proposé la deuxième lecture de ce bill, le premier à se lever sur la question fut M. Martin, qui a demandé ce qu'il adviendrait si des gens, lésés par une entreprise de drainage sont victimes de dommages après que jugement aura été rendu. A cela le leader du conseil a répondu que l'office devra voir à ces cas.

Plusieurs autres questions ont été posées, entre autres par MM. Du Tremblay, Giroux, Simard et Nicol.

Mais comme le débat semblait se généraliser et que le bill en question ne venait que de parvenir à la Chambre haute, sir Thomas Chapsais a demandé qu'on remette la deuxième lecture à la prochaine séance.

Le débat qui suivra, semble-t-il, portera sur cette question des indemnités des gens lésés par une entreprise de drainage après jugement.

Un débat au sujet du crédit agricole provincial

MM. Antonio Elie, Adélard Godbout, Maurice Duplessis, Damien Bouchard, Albiny Paquette, Cléophas Bastien y participent

Le crédit agricole et les régimes Duplessis et Godbout — Les demandes rayées — Il ne reste que 5,000 demandes — Les emprunts difficiles

(De notre envoyé spécial)
Québec, 6. — Un grand débat s'est engagé hier après-midi, à la Chambre des députés, sur le crédit agricole.

M. Antonio Elie, député d'Yamaska et ancien ministre sans portefeuille dans le gouvernement Duplessis, avait demandé production de documents au sujet du crédit agricole.

MM. Godbout, Bouchard, Duplessis, Gagnon, Paquette ont participé au débat. M. Paquette a ajourné le débat.

M. Antonio Elie

Le député d'Yamaska rappelle que M. J.-L. Perron, ancien ministre de l'Agriculture, avait dit admettre, en 1930, que l'agriculture québécoise était dans le marasme. Avant 1936, des milliers de cultivateurs avaient dû quitter la campagne et augmenter le nombre des chômeurs, déplaçant l'équilibre démographique de façon dangereuse.

M. Duplessis et ses amis, alors qu'ils étaient dans l'opposition, réclamaient sans cesse un crédit agricole provincial. Mais M. Taschereau, chef de M. Godbout, et alors premier ministre, avait répondu que les cultivateurs de la province payaient mal ce qu'ils devaient au prêt agricole fédéral, et le premier ministre actuel affirmait que les cul-

ne la calculent plus ainsi. Car c'est un prêt plus que garanti par la valeur des propriétés, et qui va raporter au gouvernement des millions par la facilité à gagner accrue des cultivateurs.

Au 30 septembre 1939, les cultivateurs avaient donné en garantie une superficie de 1,048,297 arpents de terrains. Ainsi contre une valeur de prêts de \$31,970,273, les cultivateurs avaient donné en nantissement une valeur foncière de \$41,675,883, plus \$28,483,709 en valeur de bâtisses, soit une valeur totale de \$70,159,593 en garantie. De plus, le roulement des fermes en question se chiffrait à \$21,340,857.

Ces prêts ont été consentis à des taux très bas, soit 2 1/2 % d'intérêt et 1 1/2 % sur l'amortissement, en sorte que le cultivateur, en payant 4 % d'intérêt-amortissement par année, se trouvait tout remboursé après 30 ans. La longue période de remboursement a permis de placer les annuités à un chiffre très bas, ce dont les cultivateurs avaient précisément besoin pour traverser la crise.

Le gouvernement actuel n'a pas voulu continuer le système de prêt de l'U. N. Il a augmenté le taux d'intérêt à 3 % et le taux d'amortissement à 2 1/2 %, le tout remboursable en 24 ans. Il en résulte que l'annuité est beaucoup plus élevée, puisque le cultivateur paie 5 1/2 % au lieu de 4 %. On voulait décourager les emprunts et à un succès en substituant, à un système qui prêtait, un régime qui ne prêtait pas. On suivait en cela la politique du premier ministre actuel, qui a toujours combattu le prêt agricole provincial.

M. Godbout

Le premier ministre affirme que M. Taschereau n'a jamais dit que les cultivateurs de la province de Québec payaient mal en remboursement du prêt fédéral. Car, dit-il, sous le gouvernement Taschereau, grâce au régime libéral, les cultivateurs étaient prospères parce que le gouvernement leur avait ouvert des débouchés, contrairement au gouvernement Duplessis qui avait fermé les agences commerciales à l'étranger.

Il est un fait acquis, dit M. Godbout, c'est que de 1930 à 1936, en pleine crise, et dans la pire partie de la crise, grâce au régime libéral, nos cultivateurs ont fait des progrès extraordinaires et notre agriculture a avancé à grands pas. Au contraire dans la période de 1936 à 1939, alors que le monde entier revenait à la prospérité, dans Québec on a voulu détruire les cultivateurs, leurs organisations, sociétés d'agriculture, cercles agricoles, etc.

En 1936, Québec était au premier rang. Nous avions augmenté les subsides pour l'agriculture du double de ce que volaient les autres provinces. De 1936 à 1939, on a essayé de détruire les sociétés agricoles et d'acheter les cultivateurs pour fins politiques.

M. Godbout explique que son gouvernement a dû augmenter l'intérêt sur les prêts agricoles, de 1-2 pour cent parce que le gouvernement actuel paie 1 pour cent plus cher en intérêt. Cependant pour les cultivateurs qui avaient fait leurs demandes sous l'ancien système, on a gardé l'intérêt de 2 1-2 pour cent.

Le taux d'amortissement est plus élevé pour la simple raison que l'emprunteur ne rembourse que pendant 24 ans, au lieu de 39 ans sous le gouvernement de l'U. N. Car nous considérons, dit M. Godbout, que 24 ans forment une période suffisante et qu'on ne doit pas grever les générations futures. Le gouvernement actuel a voté \$6,000,000 pour continuer le prêt agricole et il continuera à en voter plus s'il le faut, pour prêter à tous les cultivateurs de bonne foi et qui seront réellement dans le besoin. En octobre 1939, il y avait 12,000 demandes auxquelles l'Office n'avait pas répondu au prêt. Il n'en reste pas actuellement 5,000 en souffrance. Ainsi avec \$6,000,000, le gouvernement actuel a fait plus que l'ancien avec \$35,000,000.

M. Onésime Gagnon

M. Gagnon dit qu'en 1934, M. Godbout dénonçait le crédit agricole provincial en disant que les cultivateurs ont trop de crédit, et de 1931 à 1936, il avait toujours voté contre le crédit agricole provincial. De même M. Taschereau avait déclaré que les cultivateurs de la province payaient mal.

Le régime Taschereau avait été si peu brillant pour les cultivateurs, que les terres avaient diminué de valeur de 50%, à cause du crédit gelé.

M. Gagnon dit que l'assertion de M. Godbout que l'on a satisfait tout le monde avec les \$6,000,000 et réduit les demandes à 5,000 ne tient pas debout.

Lorsque l'U. N. a quitté le pouvoir, elle avait prêté \$35,000,000 à 15,000 cultivateurs. Or, dit M. Gagnon, j'ai vu il y a quelque temps une demande de prêt qui portait le numéro 38,800 quel que soit le nombre additionnel des 15,000 prêts consentis en octobre 1939, avec 5,000 qui restent on a donc 20,000 demandes, ce qui voudrait dire, à en croire M. Godbout, qu'on a satisfait au moins 18,000 demandes avec \$6,000,000. Et encore on ne sait pas si les \$6,000,000 ont été dépensés.

En réalité cela veut dire tout simplement qu'on a refusé la grande majorité des demandes.

M. Bouchard

Le ministre de la Voirie dit qu'avec \$6,000,000 le gouvernement a réussi à répondre aux demandes d'un grand nombre de cultivateurs de bonne foi, parce qu'on a fait moins de politique. Il explique que s'il ne reste que 5,000 demandes c'est que le parti libéral a fait trancher un grand nombre de demandes qui étaient refusées.

Si la condition des cultivateurs n'est pas encore complètement rétablie, c'est que le gouvernement actuel n'est au pouvoir que depuis un an et demi. L'U. N. avait fait de folles dépenses et le gouvernement actuel a dû imposer des sacrifices aux gens.

M. Bouchard parle de l'élection de Mégantic et prétend que les cultivateurs ont appuyé le gouvernement.

M. Duplessis

Le chef de l'opposition note que MM. Godbout et Bouchard rivalisent à qui parlera. Cela se comprend, dit-il, de la part de M. Bouchard, que ses amis veulent envoyer à Ottawa afin de s'en débarrasser ici.

Quant à M. Godbout, il s'est lui-même qualifié le plus grand ministre de l'Agriculture des temps anciens et modernes, il s'est affirmé supérieur à ses prédécesseurs MM. Caron et Perron. Mais il n'explique pas par exemple les dettes énormes qu'il assiegeait les mêmes cultivateurs lorsqu'il a laissé le pouvoir en 1936.

N'en déplaise au gouvernement, l'U. N. a emprunté à meilleur marché que le gouvernement actuel et que le gouvernement précédent.

Le premier ministre prétend que si l'Union nationale a pu emprunter à si bon marché, c'est parce qu'elle avait hérité d'un crédit excellent, celui du régime Taschereau. Si le régime Taschereau avait été si excellent, le moins qu'il eût pu faire, eût été d'emprunter à aussi bonnes conditions que l'Union nationale. Or, le régime Taschereau payait des intérêts beaucoup plus élevés. De plus, l'Union nationale a emprunté à bas prix, non seulement au début mais pendant tout le temps où elle a été au pouvoir.

Quant à nos sommes arrivées au pouvoir, le trésor public était introuvable et lorsque nous l'avons ouvert, il n'y avait plus que les griffes. L'administration de l'Union nationale a été si bonne, que la Commission Sirois, nommée par les libéraux, a déclaré que la dette de la province de Québec per capita, était la plus basse dans tout le pays, l'île du Prince-Édouard exceptée.

Le gouvernement actuel, qui est si merveilleux, a voulu emprunter \$40,000,000; il a dû réduire le chiffre à \$25,000,000 parce qu'on ne voulait pas lui en prêter plus. Ré-

comment il a parié d'emprunter \$15,000,000 cependant rien n'est venu encore.

M. Cléophas Bastien

Le député de Berthier parle de la convention de Sherbrooke. Il affirme que le gouvernement actuel a dû payer \$65,000,000 des dettes du gouvernement de l'U. N., que celui-ci a augmenté la dette de \$150,000,000, et qu'on paie en service d'intérêts \$8,000,000 de plus qu'en 1936.

Il dit que le taux de l'argent est plus élevé maintenant à cause de ces dépenses et aussi à cause de la guerre, parce que le fédéral réquisitionne tout l'argent possible pour l'effort de guerre.

M. Albiny Paquette

M. Paquette veut ajourner le débat, mais comme il a oublié de faire appuyer sa motion, M. Bissonnette lui refuse la demande, à moins d'être appuyé. M. Paquette continue alors. Il dit que le gouvernement actuel fait la guerre aux cercles de l'U.C.C. Comme il est 6 heures, le débat est ajourné.

Publications prohibées

Ottawa, 5. — A la liste déjà longue des publications dont la transmission par le poste, au Canada est prohibée, on vient d'ajouter: "Bilshovskiy Ukrayin", mensuel ukrainien, publié à Kiev, Ukraine soviétique; "Birth of New Europe (The)", volume en japonais, par Yamamoto Shingen, publié à Tokyo, Japon; "Curentul", journal roumain, publié à Bucarest, Roumanie; "Delamerikai Masayari Hirap", bihebdomadaire hongrois, publié à Sao Paulo, Brésil; "He Maketh Wars To Cease", brochure en anglais, publiée par Elijah Voice Society, Seattle, Wash.; "Izraz", mensuel croate, publié à Zagreb, Croatie; "Yugoslavija", "La Sora", quotidien italien, publié à Milan, Italie; "Minerva", mensuel italien, publié à Turin, Italie; "Cultura Dispet (The)", mensuel anglais, publié par Maha, Publishing Co., Chicago; "Rikugun-Gaho", magazine japonais, publié au Japon; "Thrice Doubled Sword (The)", brochure en anglais, publiée par Elijah Voice Society, Seattle, Wash.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ASSURANCES

HORACE LABRECQUE
COURTIER EN ASSURANCE
Nous invitons les Communautés Religieuses à se prévaloir de nos services particuliers.
441, St-François-Xavier - Montréal
Tél. Marquette 2383-2384

AVOCATS

Anstole Vanier, O.R. Guy Vanier, O.R.
Vanier & Vanier
AVOCATS
87 rue St-Jacques
Tél. HArbour 2841

BREVETS D'INVENTIONS

MANUEL DE L'INVENTEUR
GRATIS
ALBERT FOURNIER
534 ST-CATHERINE EST MONTREAL

COMPTABLES

Anderson & Valiquette
Comptables-Vérificateurs
J.-Charles Anderson, L.I.C.
Jean Valiquette, C.A., L.I.C.
Roméo Carle, L.B.C., C.A.
A. Dagenais, L.S.C., C.A.
Paul Huot, C.A., L.I.C.
84 Notre-Dame ouest - PL. 9709

Caron & Caron

Comptables Agrés - Chartered Accountants
Edmond Caron, B.A., L.S.C., C.A.
Henri Caron, B.A., L.L.L., L.S.C., C.A.
139, rue St-Jacques
MONTREAL
139, rue Alexandre, TROIS-RIVIERES

Chartré, Samson & Cie

Comptables Agrés - Chartered Accountants
Succursales de
LaRu & Trude et de Samson, Knight & Cie
Maurice Chartré, C.A.
Jacques LaRue, C.A.
Jean-Paul Gauthier, C.A.
Léon Côté, C.A.
Paul-E. Brunet, C.A.
Jacques Angers, C.A.
G. Frank Lafferty, C.A.
Albert Gagneau, C.A.
Dollard Huot, C.A.
Jean Lacroix, C.A.
Maurice Samson, C.A.
A. Emile Beaulieu, C.A.
E. Hare Knipe, C.A.
Gérard Maréchal, C.A.
Lois-P. Béland, C.A.
Joseph Rouvin, C.A.
Raymond Fortier, C.A.
Réal-A. Rondeau, C.A.
Jean-Paul LaRue, C.A.
Guy Bernard, C.A.
Montréal Québec Rouyn

P.-A. GAGNON

Comptable Agré - Chartered Accountant
Immeuble des Tramways
159 OUEST, RUE CRAIG
Tél. HArbour 5990

Léon-A. Hurtubise

C.P.A.
Comptable public licencié
60, St-Jacques O. - Montréal
Téléphone: HArbour 1553

DACTYLOGRAPHES

44 DU NOUVEAU 44
Assortiment complet
Underwood, Remington,
Royal, Portatif et Standard.
Machines à additionner.
Calculatrices. Protecteurs
de Chèques. Pupitres, etc. etc.

Canada Dactylographe Enr.

Nouvelle adresse: 44 St-Jacques O.
HArbour 6968 R-T. Armand, prop.

ROYAL REMINGTON.

UNDERWOOD.
Silencieux, régulier et portatif.
Protecteurs de chèques et ameublement de bureau.

Machines à additionner Service.

N. MARTINEAU & FILS
1019 rue BLEUET
Entre les rues Vitré et Lagache

ENCADREURS

Wisintainer & Fils
906 BOULEVARD ST-LAURENT
LES ENCADREURS
MANUFACTURIERS

Moulures - Cadres - Miroirs
Réparations de cadres et miroirs
Lanc. 2284

IMPORTATEURS

J.-A. Bernier et ses fils Fondés en 1882

C. X. TRANCHMONTAGNE & CIE
Importateurs de tissus et toiles
Spécialités pour Communautés religieuses

459 St-Sulpice Tél. BEL. 2531-2

OPTOMETRISTES OPTICIENS

Spécialités: HArbour 5544
EXAMEN DE LA VUE,
AJUSTEMENT DE VERRES

A. PHANEUF-A. MESSIER
OPTOMETRISTES-OPTICIENS
1767 St-Denis Montréal

REMBOURSEURS-MATELASSIERS

REMBOURSEURS-MATELASSIERS

BOYER Limitée
Spécialités: meubles et matelas sur commande ainsi que réparations.
Estimés gratuits sur demande
3886 Henri-Julien - Tél. PL. 1112

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR" 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Saubegarde
MONTREAL
NARCISSE DUCHARME, PRESIDENT

A Notre-Dame, dimanche

La messe votive pour la victoire

Les institutions et sociétés représentées

On nous communique:

Tout le Canada français sera représenté à la messe votive pour la victoire qui sera célébrée pontificalement à Notre-Dame de Montréal dimanche prochain par S. E. le cardinal Villeneuve à l'invitation de S. E. le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, sir Eugène Fiset.

Outre leurs Excellences Nosseigneurs archevêques et évêques, les dignitaires ecclésiastiques, les supérieurs d'ordres religieux, les membres du Conseil privé, les ministres fédéraux et provinciaux, les sénateurs et les conseillers législatifs, les députés de Québec aux Communes et à l'Assemblée législative, les maires des grandes municipalités de la province et les représentants du corps enseignant, des invitations ont été lancées par le lieutenant-gouverneur, et pour la plupart acceptées, aux sociétés et aux corps publics suivants: les syndicats ouvriers, les trois armées: Marine, Armée et Air; la magistrature et le Barreau, les universités, les directeurs de collèges classiques, les présidents de grandes commissions scolaires, les hauts fonctionnaires canadiens-français fédéraux et provinciaux, les membres du conseil municipal de Montréal, les chevaliers du Saint-Sépulcre, de Saint-Grégoire-le-Grand et Saint-Sylvestre, les Chevaliers de Colomb, la Société Saint-Jean-Baptiste, les Scouts, la presse, la radio, les sociétés de jeunesse telles que l'A.C.J.G., la J.O.G., etc.

Parmi les autres sociétés invitées et représentées on remarque: les Artisans canadiens-français, les associations de marchands-détaillants, d'instituteurs, de voyageurs de commerce, de fanfares; l'Union nationale des vétérans, l'Association des manufacturiers canadiens, les chambres de commerce, le Bloc universitaire et les représentants d'étudiants, les fédérations d'œuvres de charité, la Société des écrivains, l'Institut canadien, la Ligue de la jeunesse féminine, la Ligue catholique féminine, l'Association du notariat, la Croix-Rouge, les sociétés médicales, la Société d'étude et de conférences, la Société royale, les Jeunes naturalistes, l'Union catholique des cultivateurs, etc.

En dehors du Québec, outre les personnalités marquantes de la politique, de la magistrature et de l'armée, ont été invités les représentants de la Société d'éducation de l'Ontario, de la Société académique de l'Assomption, et des grandes sociétés canadiennes-françaises de l'Ouest.

Les chemins de fer, les banques, l'industrie, les sociétés d'assurance, la Bourse de Montréal et plusieurs grandes sociétés et corps publics de langue anglaise seront aussi représentés.

L'Armée déléguera non seulement les officiers de régiments canadiens-français, les commandants de camps d'entraînement et les représentants de l'état-major, mais aussi les épouses des officiers de régiments canadiens-français actuellement en service outre-mer; enfin les colonels honoraires des régiments et autres personnalités canadiennes-françaises de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation.

Ont aussi accepté l'invitation de S. E. le lieutenant-gouverneur, le colonel J.-A. Brillant, frère de feu le lieutenant Jean Brillant, décoré lors de la Grande Guerre de la croix Victoria à titre posthume; le colonel Georges Vanier, un autre héros de la dernière guerre, membre de la Commission canado-américaine de défense conjointe.

Dans l'assistance se trouveront même quatre jeunes réfugiés anglais, qui seront amenés par M. C. A. de Lotbinière Harwood, du contentieux du Canadian National.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR" 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

Au club St-Laurent Kiwanis

Les enfants du Mont-St-Antoine

Le R. F. Frémont, supérieur provincial des Frères de la Charité, était hier midi le conférencier du Club St-Laurent Kiwanis lors du lunch hebdomadaire de cette société en l'hôtel Ritz-Carlton.

Après avoir décrit les principales activités de sa communauté fondée à Gand (Belgique), en 1807, enseignement des enfants et surtout soins aux malades, aux vieillards et aux aliénés, le Frère Frémont parle des enfants du Mont-St-Antoine, école de réforme provinciale pour enfants catholiques.

Comment avoir soin de ces enfants? de dire au début le distingué conférencier.

Tout d'abord, un préjugé à faire tomber. Il ne faut pas croire que ces enfants sont des anormaux. La plupart sont parfaitement normaux. Leurs fautes sont souvent dues aux circonstances plutôt qu'à autre chose. Placé en de telles circonstances, chacun de nous n'aurait peut-être pas mieux fait. C'est avec cette pensée, dit le R. F. Frémont, que nous accueillons ces enfants au Mont-St-Antoine, dans une pensée de charité et bien déterminés à les sauver, et à leur faire du bien. Nous voulons former chez eux le citoyen de demain, le père de famille futur.

Par quelles méthodes? Par l'exercice de l'autorité, le travail manuel et intellectuel, la vie religieuse, les sports modérés. Nous cherchons à leur donner l'habitude de la prière, nous leur apprenons le respect de l'autorité. Nos formules n'ont rien d'arbitraire. Selon un règlement établi, règlement fondé sur l'expérience, nos enfants reçoivent une formation aussi complète que possible. Les plus jeunes vont à la classe et les autres alternent entre l'étude et le travail manuel, car il faut mûrir ces jeunes gens d'un métier; ce sera leur sauvegarde plus tard et un gage d'utilité dans la société. Après avoir donné certains détails sur la vie au Mont-St-Antoine quant à la division des élèves selon leur âge, la nourriture, le Frère Frémont explique qu'à leur sortie les élèves sont habillés de neuf et munis d'une somme variant de \$30 à \$60 selon la longueur de leur séjour. Que deviennent ces jeunes gens? Le Frère Frémont apporte des statistiques non comptées par sa communauté et qui font voir que 80 pour cent au moins des anciens de l'école de réforme deviennent de bons citoyens. D'autres malheureusement retournent au vice mais c'est le petit nombre.

Le Frère Frémont explique que faute d'espace le Mont-St-Antoine est obligé de relâcher certains individus dont la formation est incomplète et dont les principes sont mal affirmés. Il faut le regretter.

Enfin, le Frère Frémont termine en disant qu'il est difficile de mettre devant le public ceux qui aujourd'hui dans la vie sont les gloires du Mont-St-Antoine et font honneur à la maison qui a abrité leur jeunesse, comme cela se produisait dans les autres maisons de formation. Il faut donc que les Frères de la Charité prennent des moyens indirects de faire l'éloge de leurs pupilles.

Soldats morts ou malades

Le soldat Alfred Perron, fils de M. Nérée Perron, de Montréal-Est, est au nombre des cinq soldats qui sont portés morts dans la 36e liste des victimes de guerre.

Ces morts portent à 172 le nombre de soldats de l'armée canadienne morts ou perdus depuis le début de la guerre.

Parmi les morts, on remarque également le nom de l'artilleur Henry Gariépy, fils de Mme Mahle Jean Smith, qui demeure à 1295 rue Saint-Patrick, Victoria, Colombie canadienne.

Parmi ceux qui sont portés dangereusement malades on remarque les noms suivants: le soldat Joseph Jack Robichaux, époux de Marie V. Robichaux, de la Nouvelle-Ecosse; le lieutenant-colonel Percy Flynn, époux de Mme Nona Elizabeth Fitzrandolph Flynn, demeurant à 38, Chemin St-Louis, Québec.

Le lieutenant André Lapointe, fils du Dr A. Lapointe, de La Malbaie, comté de Charlevoix, Québec, est porté sérieusement malade.

La Cour d'appel

aura deux divisions

La session de février de la Cour d'appel s'ouvrira le lundi, 17 février courant. Il y aura, comme en janvier, deux groupes de juges qui

siégeront simultanément. Le tribunal habituel siégera huit jours à partir du 17, tandis que l'autre ne siégera que 5 jours et consacra son temps à l'instruction des causes civiles. Des jugements seront rendus le 28 février. Ce sont les renseignements fournis, hier, par

Me Clovis Laporte, greffier de la Cour d'appel.

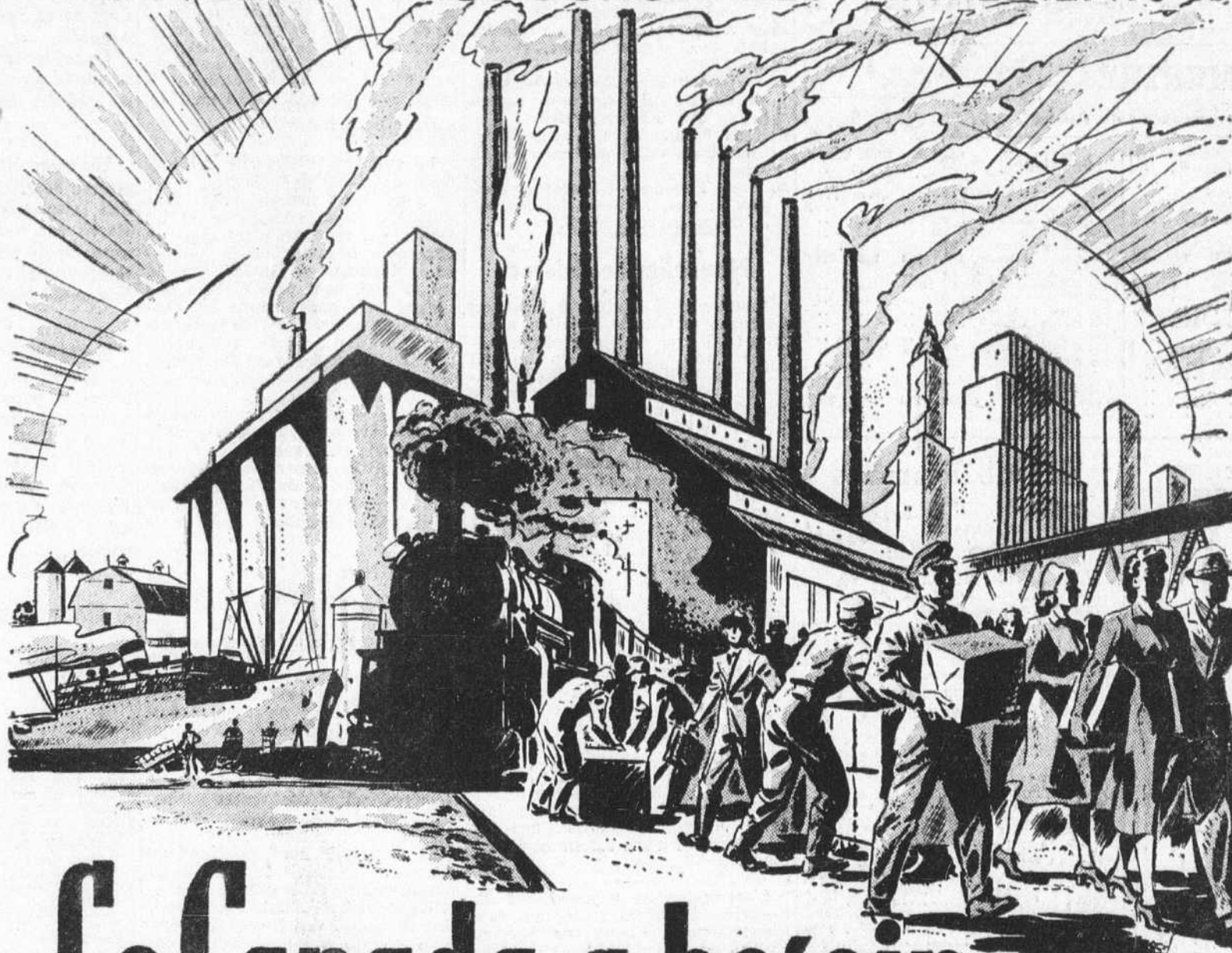
Les protestants et Pétain

Grenoble, 6. — "Au chevet de la France meurtrie, tout le protestantisme doit faire bloc derrière le

Maréchal". Ainsi s'est exprimé l'autre jour le pasteur Bosner, conseiller national, président de la fédération protestante de l'Eglise réformée de France, au cours du consistoire protestant du Dauphiné et de la Savoie. Il ajouta: "Nous avons un seul devoir: le suivre."

Nous devons faire tendre notre effort fraternel à rapprocher les peuples, nous tresserons le seul lien possible en redonnant au Christ, dans nos coeurs et nos pensées, la place qui fait de lui notre maître".

ACTIVEZ LA PRODUCTION DES ARMEMENTS



Le Canada a besoin de vos dollars maintenant!

Vous serez bien aises de les retrouver plus tard

Aux deux millions de salariés du Canada, on demande aujourd'hui d'épargner chaque semaine ou chaque mois, afin de contribuer à l'armement et à l'équipement des combattants.

Dans la guerre totale, les civils sont aussi des combattants. Votre arme, c'est votre argent, qui est le nerf de la guerre.

Le devoir de tous les civils, c'est de pratiquer l'économie dans toute la mesure du possible, et de prêter leur argent à l'État en souscrivant à des Certificats d'Épargne de Guerre.

Remarquez qu'on ne vous demande pas de donner votre argent, mais de le prêter. Pour \$4 prêtés aujourd'hui, vous recevrez \$5 dans sept ans et demi. Vos économies vous auront rapporté 3% d'intérêt.

Des dizaines de milliers d'hommes et de femmes ont déjà pris l'engagement de souscrire régulièrement à des Certificats, au moyen du système d'épargne sur le salaire, qui fonctionne déjà et que tous les employeurs sont en train d'organiser. Mais c'est insuffisant. Il y a deux millions de salariés au Canada et chacun d'eux—hommes et femmes—doit faire sa part.

Si vous ne l'avez déjà fait, prenez-en aujourd'hui l'engagement. Le Pays ne vous demande pas davantage. Votre conscience ne vous demande rien de moins.

La somme que vous pouvez mettre de côté dépend des circonstances. Épargnez le plus possible. Le tableau qui suit suggère des bases moyennes d'épargne.

Salaire hebdomadaire	Épargne hebdomadaire	Valeur à l'échéance des achats annuels
Jusqu'à \$20	.25 à \$1	\$ 15 à \$ 65
De \$20 à \$30	\$1.25 à \$2	\$ 80 à \$130
De \$30 à \$40	\$2.25 à \$3.50	\$145 à \$225
De \$40 et plus	\$3.75 à \$9.25	\$245 à \$600

Aux employeurs

Prenez l'initiative. Engagez vos employés à épargner. Indiquez-leur leur devoir. Si vous ne l'avez déjà fait, organisez aujourd'hui même l'épargne sur le salaire. Assurez-vous que chaque employé y participe. L'épargne sur le salaire s'est avérée la méthode la plus propre à favoriser, chez les employés, le placement régulier.

Achetez des
CERTIFICATS D'ÉPARGNE DE GUERRE
régulièrement

Publiée par le Comité de l'Épargne en temps de Guerre, Ottawa.



L'aviateur de 2ème classe Jacques Guillon, né à Paris, France, est présentement au Dépôt de l'Effectif no 4, à Québec. Aspirant pilote, cette jeune recrue de 18 ans était à Paris lors des bombardements allemands au mois de juin dernier et vit couler la maison voisine de celle qu'il habitait. Il s'enfuit en Angleterre sur le navire hollandais "Queen Emma". De là, il s'embarqua pour New-York sur le vaisseau polonais Batory. Au cours de la traversée, le Batory coula un sous-marin nazi. Bon sang ne saurait mentir, le père du jeune aviateur, le capitaine Silas Guillon, qui habite Montréal, au numéro 1610 ouest de la rue Sherbrooke, fit partie de la Royal Air Force lors de la Grande Guerre 1914-18.

BOURSE DE MONTREAL

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes various stocks like 100 Algoma Steel, 100 Asbestos, 100 Bathurst, etc.

LE CURB DE MONTREAL

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes various stocks like 100 Algoma Steel, 100 Asbestos, 100 Bathurst, etc.

Mines non inscrites

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes various stocks like 100 Algoma Steel, 100 Asbestos, 100 Bathurst, etc.

Marché des vivres

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes various food items like 100 Algoma Steel, 100 Asbestos, 100 Bathurst, etc.

COMMERCE ET FINANCE

Les nouvelles en raccourci

Nombres-indices des prix de gros. Le nombre-indices des prix de gros, sur la base de 100 en 1926, se place à 84.8 la semaine terminée le 31 janvier, inchangé en regard de celui de la semaine précédente.

Belding-Corticelli. Le volume d'affaires de Belding-Corticelli Limited en janvier a été le plus lourd jamais noté dans l'histoire de la compagnie.

Consolidated Mining & Smelting Company of Canada Limited, a notifié la Bourse de Montréal que, en vertu d'une décision du conseil d'administration, 433 actions nouvelles avaient été émises à titre de gratifications aux employés qui sont à l'usage de la société depuis un certain nombre d'années.

Chartier Trust and Executor Company a avisé la Bourse de Montréal que 4,170 actions de la Classe "A" du stock privilégié de St. Lawrence Corporation Limited ont été annulées.

Montreal Trust Company a notifié la Bourse de Montréal qu'il a enregistré le stock d'International Nickel Company of Canada Limited, il est ont enregistré un certificat pour cinq actions privilégiées de International Nickel d'une valeur nominale de \$100.

L'extraction du minerai sur la propriété de Central Cadillac Mines, Limited, pour le mois de janvier 1941, a porté sur 5,477 tonnes.

La principale caractéristique du commerce de détail au Canada en décembre 1940 est la grande demande d'appareils et d'outillage électriques de la part des consommateurs.

En décembre 1940 les ventes des magasins de radios, d'instruments de musique, d'appareils et d'outillage électriques sont de l'ordre de 10 à 15% supérieures à celles de décembre 1939.

A la Dominion Textile. A l'égard de plusieurs autres grandes compagnies du Québec, la Dominion Textile Company Limited, qui emploie plus de quatorze mille ouvriers, dont un bon nombre sont des Canadiens français, accorde une importance de plus en plus grande à l'emploi des notres parmi les membres du personnel supérieur de sa maison.

M. Boissonnault occupera le poste de directeur des relations industrielles de la compagnie et comme tel il aura la charge de tout ce qui concerne les relations entre la compagnie et ses employés.

En décembre 1940 les ventes de dollars des marchands de gros accusent une augmentation moyenne de 19 p. c. sur les ventes de décembre 1939.

En décembre 1940 les ventes de dollars des marchands de gros accusent une augmentation moyenne de 19 p. c. sur les ventes de décembre 1939.

En décembre 1940 les ventes de dollars des marchands de gros accusent une augmentation moyenne de 19 p. c. sur les ventes de décembre 1939.

En décembre 1940 les ventes de dollars des marchands de gros accusent une augmentation moyenne de 19 p. c. sur les ventes de décembre 1939.

En décembre 1940 les ventes de dollars des marchands de gros accusent une augmentation moyenne de 19 p. c. sur les ventes de décembre 1939.

En décembre 1940 les ventes de dollars des marchands de gros accusent une augmentation moyenne de 19 p. c. sur les ventes de décembre 1939.

En décembre 1940 les ventes de dollars des marchands de gros accusent une augmentation moyenne de 19 p. c. sur les ventes de décembre 1939.

En décembre 1940 les ventes de dollars des marchands de gros accusent une augmentation moyenne de 19 p. c. sur les ventes de décembre 1939.

En décembre 1940 les ventes de dollars des marchands de gros accusent une augmentation moyenne de 19 p. c. sur les ventes de décembre 1939.

En décembre 1940 les ventes de dollars des marchands de gros accusent une augmentation moyenne de 19 p. c. sur les ventes de décembre 1939.

En décembre 1940 les ventes de dollars des marchands de gros accusent une augmentation moyenne de 19 p. c. sur les ventes de décembre 1939.

En décembre 1940 les ventes de dollars des marchands de gros accusent une augmentation moyenne de 19 p. c. sur les ventes de décembre 1939.

En décembre 1940 les ventes de dollars des marchands de gros accusent une augmentation moyenne de 19 p. c. sur les ventes de décembre 1939.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes various stocks like 100 Algoma Steel, 100 Asbestos, 100 Bathurst, etc.

BOURSE DES MINES

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes various stocks like 100 Algoma Steel, 100 Asbestos, 100 Bathurst, etc.

Cours des trusts fixes

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes various stocks like 100 Algoma Steel, 100 Asbestos, 100 Bathurst, etc.

Assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce de Montréal

Hier après-midi, à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce de Montréal, M. Adhemar Raymond, président, a ouvert la séance.

Les rendements

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes various stocks like 100 Algoma Steel, 100 Asbestos, 100 Bathurst, etc.

Bourse de Calgary

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes various stocks like 100 Algoma Steel, 100 Asbestos, 100 Bathurst, etc.

Marché des changes

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes various stocks like 100 Algoma Steel, 100 Asbestos, 100 Bathurst, etc.

Banque Canadienne Nationale

Dividende trimestriel

Le Conseil d'administration de la Banque Canadienne Nationale a déclaré pour le trimestre finissant le 28 février 1941 un dividende de 2% (soit au taux de 8% par an).

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

Demande à la Législature

AVIS est par les présentes donné que la Chaise Nationale d'Economie adressera à la Législature de Québec une proposition de loi en vue de confirmer le titre d'acquisition de l'immobilier possédant des lots nos 317 et 318 au plan de la subdivision de la ville de Québec, au quartier de la Pointe-aux-Neiges, au nom de la Chaise Nationale d'Economie.

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général, CHARLES ST-PIERRE

JE RECONNAIS
TON BON GÔÛT
À L'USAGE DE
CETTE BIÈRE, PAUL-

JE NE BOIS QUE DE
LA DOW-SA SAVEUR
RAFRAÎCHISSANTE
EST TOUJOURS
EXCELLENTE

DOW LA BIÈRE DE BON GÔÛT

Après la conférence d'Ottawa

(Suite de la première page)

seil privé qui lui ont été la plupart du temps défavorables et aurait adopté les recommandations du Rapport O'Connor. La défense est tellement faible qu'il y a lieu de se demander si M. Genest Trudel est sérieux.

S'il les étudait?

D'excellents auteurs ont rapporté les jugements du Conseil privé en matière de droit constitutionnel. Nommions-en quelques-uns: Clément, LeRoy et Cameron. M. Trudel trouvaient profit à les bien étudier. Après tout, il est avocat. Quoi qu'il en soit, contentons-nous de rapporter l'opinion de M. Maurice Ollivier, qui s'est spécialisé dans la matière. Dans L'Avenir constitutionnel du Canada, M. Ollivier cite quelques extraits des principales décisions du Conseil privé qui font "voir comment ce tribunal a interprété la constitution, aux premiers jours de la Confédération en faveur du Parlement fédéral, puis favorablement aux provinces, pour revenir à favoriser le Parlement fédéral". (M. Ollivier a publié cette étude avant que le Conseil privé ne rendit jugement sur les lois dites de M. R.-B. Bennett.) Le Conseil privé, pour employer l'expression de M. Ollivier, est comme le pendule qui oscille de droite à gauche. Il favorise tantôt le fédéral, tantôt les provinces. Mais le Conseil privé a affirmé la prédominance de la législation fédérale dans nombre de causes importantes.

"Le gouvernement fédéral, dans la plupart des entreprises que M. Richer qualifie de centralisatrices et d'unificatrices, ne tenait en somme qu'à se prévaloir des pouvoirs que les législateurs de 1867 avaient cru bon de lui accorder", écrit encore M. Genest Trudel. Qu'en termes savants cet aveu est exprimé. En effet, en effet! Et quand les pouvoirs n'étaient pas bien définis, un petit coup d'épaule de la part du Conseil privé est venu souvent fort à propos régler le différend en faveur du fédéral. Mais laissons là ces hautes considérations d'ordre constitutionnel. Il y a des faits. M. Trudel ne peut les ignorer; des entreprises ou le fédéral a clairement montré ses visées centralisatrices. La radio, par exemple. Ou encore l'administration des ports de mer. Et plus récemment l'assurance-chômage. Sans perdre de vue ce chef-d'œuvre de centralisation qu'est la Banque du Canada. Nous ne parlons pas de la centralisation qui s'est opérée à l'intérieur même des services fédéraux. Un simple regard sur les rapports annuels des ministères fédéraux suffit à révéler jusqu'à quel point "le Parlement fédéral étend son autorité sur toute la vie canadienne et la contrôle étroitement".

Jouer sur les mots

M. Genest Trudel paraît triompher lorsqu'il répond à l'allégation de M. François-Albert Angers portant qu'aucune étude de fond sur le rapport Dafoe-Sirois n'avait paru dans les revues canadiennes avant la conférence interprovinciale. Il est facile de jouer sur les mots. Il a paru un certain nombre d'études et d'analyses du rapport. Pouvait-on les qualifier d'études de fond? M. Angers pensait sans aucun doute à une analyse critique de tout le rapport Dafoe-Sirois, analyse qui serait inspirée des meilleures méthodes de la critique scientifique.

Ce qui se rapproche le plus de cet idéal est l'étude faite en collaboration par S.-A. Saunders et Eleanor Back, parue en deux brochures d'une quarantaine de pages chacune. On est libre de voir dans cette tentative une réussite ou un échec. Le peu de temps à la disposition des intellectuels pour étudier les dizaines de volumes du rapport Dafoe-Sirois n'a pas empêché un certain nombre d'entre eux de se jeter à l'eau, comme on dit, de se hâter de porter jugement sur le principe central du rapport. C'est ce que, journaliste, nous avons fait nous-même. M. Genest Trudel semble croire qu'en huit mois un professeur d'université, un écrivain, un avocat pouvait juger dans tous ses détails et ses conséquences une œuvre qu'un nombreux personnel de spécialistes a mis plus de deux ans à préparer et à rédiger. M. Trudel nous ferait-il le plaisir de tenter l'entreprise?

Propagandistes et critiques

Où notre correspondant semble tomber dans le genre avocassier — il mérite bien, cette fois, qu'on le lui dise tout crûment — c'est lorsqu'il écrit: "Je vois déjà un malin sourire se dessiner sur les lèvres de M. Richer. Tous ces articles n'étaient que propagande, me répond-il. D'autre part, M. Richer prétend que personne n'a eu le temps d'approfondir le rapport et si on lui signale les études de ceux qui nous ont communiqué le fruit de leurs réflexions, M. Richer affirme tout de suite que ces gens sont à la solde d'Ottawa, des propagandistes. Nous nageons en plein illogisme."

Nous nageons en plein illogisme. Fumisterie et malhonnêteté. Nous ne chargeons pas M. Trudel de répondre à notre place, parce que notre réponse est bien différente de celle qu'il imagine. Si M. Genest Trudel s'était donné la peine de lire quelques-unes des études qu'il a citées, il aurait vu tout de suite que personne ne pouvait en accuser les auteurs d'être des propagandistes à la solde d'Ottawa.

Pendant la conférence interprovinciale d'Ottawa des 14 et 15 janvier 1941, on a distribué gratuitement aux journalistes deux brochures. La première s'intitulait: The Royal-Sirois Report, a Canadian Reaffirmation of the Democratic Faith in Social Progress, étude qui a paru tout d'abord dans l'International Labour Review. L'autre brochure était la première partie de l'étude de S.-A. Saunders et Eleanor Back. Nous ignorons si les auteurs de ces brochures ont voulu faire de la propagande; mais des propagandistes à la solde d'Ottawa, comme le dit si bien M. Genest Trudel, ont distribué gratuitement ces études aux journalistes. Les propagandistes ont eu le soin cependant de ne pas distribuer la seconde brochure de S.-A. Saunders et Eleanor Back. La première était une analyse du rapport; la seconde en était la critique. Par conséquent, cette seconde brochure ne pouvait pas être de la propagande. L'article que M. H.-A. Innis a publié dans "The Canadian Journal of Economics and Political Science" ne pouvait pas avoir été inspiré par Ottawa, parce qu'il était hostile au rapport.

Quant à M. H.-F. Angus, qui a parlé du rapport dans Industrial Canada, il semble qu'il s'agit du professeur d'économie politique du même nom qui a fait partie de la commission Dafoe-Sirois. Si tel est le cas, l'article est tout au moins un plaidoyer pro domo. Arrêtons ici une réponse déjà trop longue à quelques objections toutes superficielles. Nous n'avons pas fait campagne contre le rapport Dafoe-Sirois par plaisir, mais bien parce que nous voyons dans ce projet centralisateur une grave menace à l'autonomie provinciale et, par voie de conséquence, aux chances de libre survie du Canada français. Si M. Genest Trudel, en face de notre attitude, n'a pas plus sérieux que cela à dire, il ne lui reste qu'une chose à faire. Se taire.

Léopold RICHER

N. de la R. — Ceci clôt le débat.

Bloc notes

(Suite de la première page)

ils sont vraiment la fleur de la jeunesse.

"La marine va tenir sur les mers, de cela nous ne doutons pas, a dit le ministre. L'armée va tenir sur terre, mais, pour obtenir une victoire décisive, nous avons besoin d'une force aérienne assez puissante pour chasser l'ennemi du ciel."

Les jeunes qui aiment la liberté et détestent les idéaux de l'ennemi ont déjà magnifiquement répondu, et nous préparons pour eux les meilleures armes et le meilleur entraînement, a-t-il ajouté.

M. Power prêche à des convertis. Le nombre des jeunes gens qui souhaitent entrer chez nous dans l'aviation est grand; mais les candidats ne sont même pas sûrs qu'il ait été tenu compte de leur inscription, ce qui aurait permis à un journal de Toronto de narguer la province de Québec à ce sujet, il n'y a pas très longtemps. Les médecins, qui sont au courant du nombre de sujets qui se sont présentés à l'examen médical, ont prétendu que les chiffres publiés par cette feuille ne pouvaient être conformes à la vérité.

L'aviation est une arme d'élite et qui offre aux jeunes gens les perspectives d'une carrière stable, même après la guerre. Ceux-ci le savent, et leurs parents aussi. Le ministre de l'Air passe pour le ministre le plus fort de Québec, pour celui qui a mis M. Godbout au pouvoir, en relevant le défi de M. Duplessis contre l'avis de ses collègues, selon un récent article du Saturday Night.

Enfin, même s'il est irlandais, il a su exposer très bien devant des auditeurs canadiens (ce qui lui a valu de vifs éloges dans la presse du temps), les justes revendications des Canadiens français. C'est le moment de faire droit à ces revendications en obtenant que les notes obtenues à la juste proportion des postes auxquels ils ont droit dans l'armée d'élite dont il a la gestion. A Toronto il plaiderait pour nous une cause; désormais il a lui-même le droit de la décider.

LS D.

Carnaval à l'Auditorium de Verdun, ce soir

Pour promouvoir l'épargne de guerre

A l'Auditorium de Verdun, ce soir à 8 h. 30, aura lieu le carnaval organisé par le Comité de l'économie de guerre de cette ville. Le comité, dont M. J. R. French, gérant de la ville de Verdun, est président, a entrepris de répandre dans toute la municipalité la vente régulière des certificats d'épargne de guerre, et il a organisé ce carnaval pour encourager tous les citoyens à participer à ce mouvement. Les résultats obtenus jusqu'ici sont fort encourageants.

On croit que le carnaval attirera une grande foule à l'Auditorium. Rien n'a été négligé pour faire de cette soirée un grand succès. Des délégations nombreuses du Comité de protection civile, de la garde auxiliaire féminine, des scouts et des guides, prendront part au programme. La soirée débutera par du patinage de fantaisie et se terminera par un travesti sur la patinoire. L'entrée est payable en timbres de guerre; on pourra en acheter un ou plusieurs selon le cas.

Campagne de récupération

Os, revues, métaux, matières textiles, bouteilles, rognures de verre, papiers métalliques de boîtes à cigarettes, tubes métalliques

Ottawa, 6 (D.N.C.) — On a décidé d'inaugurer, au Canada, une campagne nationale de récupération dont voici les grandes lignes: En décembre dernier, au cours de la session du Parlement, j'ai discuté ce problème avec les députés fédéraux et il fut alors décidé que, par tout le Canada, la campagne devrait conserver un caractère local et que les députés s'en chargeraient dans leurs comités respectifs. La campagne est placée sous la direction générale de M. le juge T. C. Davis, co-sous-ministre des Services nationaux de guerre. L'étude de la question a démontré que les conditions varient, au Canada, d'une localité à l'autre; qu'il n'y a que très peu d'articles qui peuvent être récupérés de façon économique par tout le Canada; et que la récupération de la plupart des articles utiles est surmontable par des conditions d'ordre local.

On a prié les députés de s'aboucher avec les conseils municipaux de leurs comités, afin que ceux-ci se chargent de réunir les représentants des sociétés de bienfaisance de leurs municipalités et de former une organisation bénévole chargée de la campagne de récupération dans les limites de la municipalité. Pour être utiles, les matières récupérées doivent être offertes gratuitement et être recueillies à l'abri des intempéries, nettes et utilisables pour fins de guerre sous la direction de la société chargée de la campagne locale de récupération.

L'assemblage et la vente des matières récupérées sont quelque peu compliqués et, par conséquent, doivent être faites surtout par l'entremise des marchands expérimentés. Il est nécessaire pour les sociétés bénévoles, de collaborer avec le commerce et, autant que possible, de disposer des matières récupérées par les voies ordinaires; d'ailleurs, les représentants de ce commerce ont indiqué qu'ils désireraient collaborer dans toute la mesure possible.

On a fait remarquer qu'il fallait avoir grand soin de ne pas épuiser les sources d'approvisionnement des services sociaux déjà organisés dans les diverses localités du Canada. Il existe déjà dans plusieurs grands centres urbains canadiens des mouvements bénévoles admirables s'occupant de récupération. Ces organisations ne doivent pas être dérangées mais plutôt encouragées et soutenues dans le travail splendide qu'elles font.

M. Gardiner a fait remarquer que non seulement une telle campagne rassemblera les matériaux nécessaires à la poursuite de la guerre, mais donnera à toutes les sociétés et à tous les citoyens de notre pays l'occasion de faire sa part dans l'effort national de guerre. "Tous les Canadiens", a dit le ministre, "désirent faire leur part et je suis convaincu que la campagne sera une réussite complète."

Voici une liste d'articles qui peuvent faire l'objet d'une campagne de récupération, pourvu, toutefois, que l'étude soignée des conditions locales démontre qu'ils ont une valeur marchande et qu'ils peuvent être recueillis de façon économique et vendus à profit:

Articles qui peuvent être avantageusement récupérés dans toutes les parties du Canada

(a) Os: La récupération de tous les os (sauf les arêtes de poisson) provenant des cuisines domestiques est devenue très urgente. Ils sont utilisés dans la production des colles, des engrais et de la glycérine destinée à la fabrication d'explosifs; tous ces articles sont essentiels dans la crise que nous traversons.

(b) Reuses: Si on les recueille, on pourra les distribuer aux camps militaires, aux hôpitaux, aux hôpitaux et à tous les autres endroits où on peut avoir besoin de livres de lecture.

(c) Métaux non ferreux: Parmi ceux-ci, il faut compter l'aluminium, le laiton, le cuivre, le bronze, le plomb, le zinc, etc. Partout au Canada, il existe un bon marché pour ces articles.

(d) Matières textiles: Les tapis, couvertures domestiques, chiffons divers, lainages et, en général, presque toutes les guenilles se vendent facilement par tout le Canada.

(e) Bouteilles, bocaux en verre ou en terre cuite: Ces articles se vendent bien partout au Canada. Les bouteilles à médicaments, lorsqu'elles sont assorties, commandent un prix plus élevé. Les conditions locales varient beaucoup d'un endroit à un autre relativement à ces articles.

(f) Rognures de verre: Elles se vendent pour la fabrication du verre et à d'autres fins. Les rognures blanches doivent être séparées de celles de couleur. Les acheteurs vous diront s'il y a lieu d'adopter quelque autre classement.

(g) Papier métallique de boîtes à cigarettes: Il existe un marché pour cette substance. Comme il y a divers genres de papier métallique qu'il faut séparer et conserver à plat jusqu'à ce qu'il est bon d'obtenir des renseignements au sujet de l'emballage et de la mise sur le marché local.

(h) Tubes métalliques: Les tubes de pâte à dents, de pâte à barbe, et autres se vendent facilement cependant, encore ici, le marché est déterminé par les conditions locales.

QUELLE VIE!

BIOGRAPHIE PAR ADRIENNE MAILLET

Aussi invraisemblables que puissent paraître certains épisodes de ce récit, ils n'en sont pas moins d'une authenticité rigoureuse, fournis par l'héroïne elle-même qui vit à Montréal.

Le livre n'est jamais sans intérêt. Les événements se succèdent en vitesse. Il n'y a pas de calme plat. L'auteur avait à choisir entre une foule de faits; son choix fut bon.

En vente au Devoir

Lettre au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Le "Devoir" ne prend pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

M. Trudel en a contre M. Richer

Monsieur le directeur,

M. Léopold Richer a le droit d'avoir des opinions et de les défendre; personne ne le lui reproche. Je commence cependant à me demander s'il n'est pas en train de fausser entièrement le jugement de ses lecteurs en s'obstinant à leur présenter toutes les entreprises fédérales sous je ne sais quels desseins sombres et machiavéliques dirigés contre nos droits à nous, Canadiens français.

A cela, M. Richer pourrait répondre: "On prétend que l'interprétation que je donne des événements est entachée de partialité, que je tâche de plaire aux lecteurs ultranationalistes du Devoir. Eh bien! lisez mes articles et répondez-moi les arguments que j'invoque. Je n'affirme rien que je ne prouve". Voilà certes un beau langage. Justement celui que nous souhaiterions voir tenir à M. Richer.

Examinons succinctement les articles que le correspondant parlementaire du Devoir écrit depuis quelque temps en marge de la Conférence interprovinciale. Récemment il en publiait un intitulé "Après la mort de M. Sirois". Un petit chef-d'œuvre d'impartialité et de logique! Chacun se souvient des faits: le notaire Sirois mourut deux jours après la fin de la Conférence; à cette occasion, M. Ernest Lapointe rend hommage à la mémoire de ce grand Canadien. Rien de plus naturel. Pas pour M. Richer! Il lance un cri d'alarme à ses lecteurs: "M. Lapointe fait de la politique". Davantage! Il soutient que, en rendant cet hommage au président de la Commission, le ministre de la Justice "se servait de la réputation personnelle de M. Sirois au profit du projet de Centralisation". L'attitude de M. Richer pourrait s'expliquer si l'éloge qu'il déplore avait été prononcé avant ou pendant la Conférence; il était bien difficile pour M. Lapointe d'influencer que ce soit après l'échec de cette réunion. Pour M. Richer, c'est là cependant une honnête exploitation de la mémoire des morts. Parole d'évangéliste! J'avoue candideusement que je ne comprends pas très bien.

Dans sa chronique du 21 janvier, M. Richer écrit ceci: "Par leur opposition irréductible, trois premiers ministres provinciaux ont fait clairement comprendre au Gouvernement d'Ottawa qu'il devait abandonner sa politique centralisatrice et unificatrice des quarante dernières années et revenir résolument et sans arrière-pensée aux principes fondateurs de l'acte de l'Amérique britannique du Nord". Voilà qui est clair, net et précis.

Il y aurait peut-être lieu tout de même, malgré l'autorité que se donne M. Richer, de bien voir si Ottawa a eu une politique centralisatrice ou unificatrice depuis quarante ans. L'affirmation de M. Richer perdrait tout son sens si on parvenait à démontrer que l'évolution constitutionnelle du Canada depuis la Confédération s'est poursuivie dans un sens qui a sans cesse élargi la juridiction des provinces. Les décisions du Conseil privé depuis 1900 ont été dans l'ensemble favorables à l'autonomie provinciale. Elles ont même modifié le caractère initial du fédéralisme canadien. D'un fédéralisme où l'État central devait être puissant, on est graduellement fait un fédéralisme qui se rapproche de plus en plus de celui que l'on peut trouver dans la Constitution américaine où l'accent portait avant tout sur les États, mais que la Cour suprême des États-Unis a dû modifier chaque fois qu'elle en a eu l'occasion dans un sens centralisateur. Cette évolution est le résultat de l'interprétation donnée aux clauses relatives au "bon gouvernement" et à "l'incorporation des compagnies", et aux "matières locales". On peut trouver une analyse plus détaillée de ce développement constitutionnel dans le mémoire soumis par la Commission Sirois, ou encore dans le volume Canada-to-day, de M. F. R. Scott. Deux conclusions s'imposent à la suite de ces études: d'abord, que le Gouvernement fédéral, dans la plupart des entreprises que M. Richer qualifie de centralisatrices et d'unificatrices, ne tenait en somme qu'à se prévaloir des pouvoirs que les législateurs de 1867 avaient cru bon de lui accorder. Deuxièmement, que si le fédéral avait réellement eu l'intention de centraliser l'administration, il y a belle lurette qu'il aurait aboli les appels au Conseil privé qui lui ont été la plupart du temps défavorables et qu'il aurait adopté les recommandations du Rapport O'Connor.

M. Richer prend ses arguments où il les trouve sans trop se soucier de leur valeur. Ainsi il a repris la rengaine de M. Angers qui écrivait: "Aucune étude de fonds sur le rapport n'a paru dans aucune revue canadienne, et on le comprend". M. Richer devra admettre que le rapport est un document d'ordre assez technique pour défrayer la compréhension de "la bourgeoisie moyenne" et l'intérêt de beaucoup de nos intellectuels. Reste à ce qu'il semble — ce que chacun peut vérifier — un groupe assez restreint à qui l'on peut raisonnablement demander de s'intéresser à cette étude d'ordre économique et constitutionnel. La question est donc de savoir si ce petit groupe n'a pas eu le temps de se former une opinion sur le rapport. Il ne nous semble pas qu'il en soit ainsi. J'ai devant moi une liste, bien incomplète, pourtant, d'articles qui ont été publiés avant la Conférence sur le Rapport Sirois. Citons au hasard, M. H.-F. Angus dans "Industrial Canada"; M. J.-A. Corry dans "Canadian Banker"; M. B.-S. Keirstead dans "Public Affairs"; M. R. McQueen dans "Canadian Char-

CHEZ DUPUIS

Véritables réfrigérateurs "FRIGIDAIRE"

(Cold Wall) Froid humide que seul FRIGIDAIRE possède—Modèle 6-40, fabrication "General Motors". Ce modèle convient à une moyenne famille.

Une économie de 53.72

PRIX ORD. 322.72 (taxe fédérale incluse)

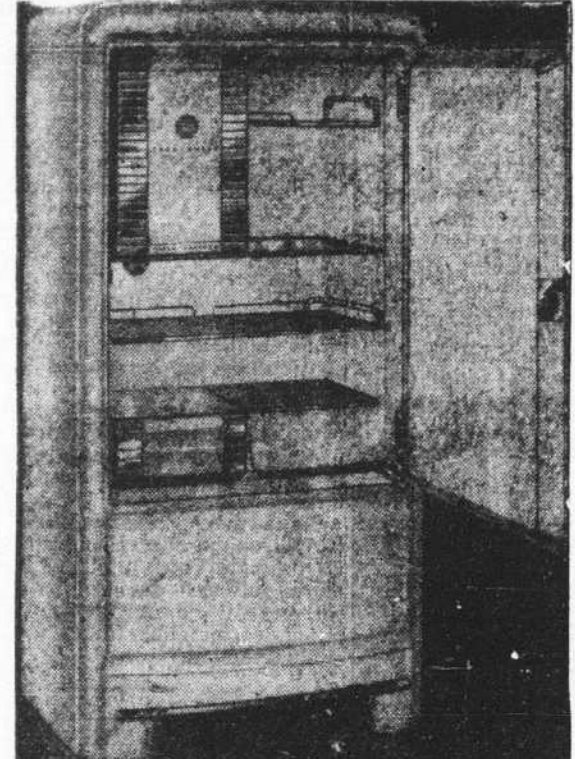
SPECIAL chez DUPUIS

269.00

taxe fédérale incluse

PAS DE DÉPÔT

820 par mois durant 36 mois (supplément inclus)



La santé de tous les vôtres sera à l'abri des intoxications alimentaires

Ce très grand FRIGIDAIRE 6 p.c. est divisé en deux parties: le bas assure un froid humide qui permet de laisser les aliments à découvert — Le plus grand développement dans la réfrigération moderne.

Pas de commandes postales s.v.p.

DUPUIS — mezzanine (De Montigny)

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président
A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

FRIGIDAIRE vous accordera des facilités inédites pour vos approvisionnements de chaque semaine. FRIGIDAIRE 6 p.c. avec plus grand congélateur et à tiroir double pour desserts glacés et 4 tiroirs simples pour cubes de glace. HAUTE FABRICATION GENERAL MOTORS.

red Accountant": MM. A. Saunders et E. Back dans "Contemporary Affairs", M. Packard Dean dans "Pacific Affairs", etc., etc. Par ailleurs, les lecteurs de ce journal sont bien au courant des nombreux articles publiés dans les revues canadiennes-françaises sur le Rapport Sirois. D'autre part, la plupart des associations nationales ont exprimé leur attitude sur le rapport. Des milliers d'articles ont paru dans tous les journaux du pays. On peut donc affirmer que tous ceux que le rapport intéressait ont eu toute la documentation nécessaire, d'autant plus qu'il s'est écoulé huit mois entre le jour où le rapport fut publié et celui de l'ouverture de la Conférence. M. Richer décidément devrait nous faire grâce de cet argument trop facile.

Je vois déjà un malicieux sourire se dessiner sur les lèvres de M. Richer. Tous ces articles n'étaient que propagande, me répond-il. D'autre part, M. Richer prétend que personne n'a eu le temps d'approfondir le rapport et si on lui signale les études de ceux qui nous ont communiqué le fruit de leurs réflexions, M. Richer affirme tout de suite que ces gens sont à la solde d'Ottawa, des propagandistes. Nous nageons en plein illogisme.

Genest TRUDEL
Montréal, 1er février 1941.

Mort du capitaine Joseph Boucher

L'un des navigateurs canadiens-français les plus connus, le capitaine Joseph Boucher, commandeur de la flotte de la compagnie Clark, est mort subitement à Montréal. Natif de l'Islet, il était âgé de 63 ans, mais sa carrière de marin comptait presque quarante années. En effet, Joseph Boucher avait commencé à naviguer dès l'âge de 14 ans, attiré vers la mer par son père le célèbre capitaine Joseph Bernier, explorateur de l'Arctique.

Au cours de sa vie, il a commandé un nombre incalculable de navires, sur la côte Nord, dans les Antilles, etc. Depuis le début de la guerre, les navires de la compagnie Clark sont réquisitionnés par le gouvernement d'Ottawa.

Sir Thomas Barclay était l'oncle de M. Henri Teuscher

Le Devoir annonçait hier la mort de Sir Thomas Barclay, l'un des plus ardents artisans du rapprochement franco-anglais. Sir Thomas est mort en France occupée, à 87 ans, après avoir pratiqué le droit français presque toute sa vie en France.

Il se trouve que Sir Thomas Barclay est l'oncle, par lady Barclay, de M. Henri Teuscher, directeur technique du Jardin botanique de Montréal.

On rapporte à ce propos que, il y a quelques années, M. Teuscher, de passage en France, voulut rendre visite à Paris à son oncle et à sa

terre. On a allumé de nombreux incendies le long du port dans une ville de la côte.

L'ennemi n'a pénétré ni au-dessus du territoire du Reich ni au-dessus de la région occupée. L'artillerie antiaérienne a descendu un autre appareil ennemi près de Brest, ce qui porte à 21 les pertes totales de l'ennemi au cours des journées des 4 et 5 février. Trois de nos propres avions manquent à l'appel.

"Au cours des engagements aériens d'hier, le colonel Oesau, commandant de groupe d'une escadrille de chasse, a remporté sa 40e victoire aérienne."

Le communiqué allemand

Berlin, 6 (A.P.) — Voici le texte du bulletin émis aujourd'hui par le haut commandement allemand: "La tentative de l'ennemi de pénétrer dans la région occupée par la Manche avec plusieurs vagues d'avions de combat sous la protection d'avions de chasse dans l'après-midi du 5 février a été repoussée par la défense spontanée, comme on l'a déjà annoncé. L'ennemi a perdu 17 avions dont 14 ont été descendus par des avions de chasse et trois ont été détruits par les canons antiaériens.

"Des avions de combat allemands ont bombardé efficacement les fortifications de campagne du sud-ouest de Harwich et des navires dans l'embouchure de la Tamise. Un navire de 3,000 tonnes a été coulé et un autre navire marchand plus gros a été gravement endommagé et mis en feu.

"Un avion de bombardement a grand rayon de croisière a attaqué des bases et autres armes un navire marchand à 450 kilomètres à l'ouest de l'Irlande. Le navire, dont les machines ne fonctionnaient plus, a dû s'arrêter.

"Les attaques de l'aviation ont été dirigées la nuit dernière contre des objectifs essentiels à la guerre dans le sud-est de l'Angle-

La conférence d'Ottawa

La brochure de M. Léopold Richer paraîtra samedi

Nous avons le plaisir d'annoncer que c'est samedi que paraîtra, dans la collection du DOCUMENT, la série des articles de M. Léopold Richer sur la récente conférence d'Ottawa.

Ce numéro, qui aura quarante-huit pages, se vendra 15 sous l'exemplaire, \$1.50 la douzaine, \$10 le cent.

Les ventes à l'unité et à la douzaine sont rigoureusement payables d'avance.

On peut tout de suite adresser les commandes au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, à Montréal. Elles seront exécutées dans l'ordre de leur réception.

tanté Barclay. A son arrivée, le domestique faillit s'évanouir; en l'apercevant, sir et lady Barclay reçurent aussi un choc. Le neveu et le beau-frère se précipitèrent l'un vers l'autre et se serrèrent dans une étreinte fraternelle. M. Teuscher ressemblait tellement au fils Barclay tué au cours de la guerre 1914-18 que le domestique, comme sir et lady Barclay, crurent tout d'abord au retour de leur fils.

On sait que Sir Thomas Barclay fut envoyé, jeune homme, à Paris comme représentant du Times. Il fut également chargé d'une mission en Allemagne, où il aurait connu la personne qui devait devenir sa femme. De là la parenté avec M. Teuscher, d'origine allemande, mais naturalisé citoyen américain.

NEW YORK PHILADELPHIE WASHINGTON VOYAGEZ DANS LES WAGONS CLIMATISÉS DU WASHINGTONIAN

Dep. gare Bonaventure, Montréal 9 h. 15 p.m. (heure solaire) TOUTES LES SOIRÉES CANADIEN NATIONAL

TARIF des annonces classifiées du "DEVOIR" Téléphone: BELAIR 3361

1 cent le mot 25c minimum comptant. Annonces facturées 1/4c le mot 40c minimum.

NAISSANCES SERVICES SERV. CIVILS ANNIVERSAIRES GRANDS MARIAGES RECHERCHES POUR SYMPATHIES ET AUTRES. 2c par mot minimum de 50c FIANÇAILLES PROCHAINES MARIAGES 41.0 par insertion

COTTAGE à VENDRE

COTTAGE 13 pièces, situé à 3815 St-André, près de l'église St-Louis-de-France, de l'école Chénier. Pas d'agent. Tél. FR. 3751. L.N.O.

LE DEVOIR

Tarif d'abonnement (hors Montréal)

Canada	
1 semaine	20
2 semaines	35
3 semaines	50
1 mois	60
2 mois	1.10
3 mois	1.50

États-Unis	
1 semaine	25
1 mois	75
3 mois	2.00

Faire remise par chèque au pair ou mandat au "Devoir" Boîte Postale 500, Place d'Armes Montréal (abonnements)